

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'AURILLAC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 30 MARS 2009

La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence de M. Jacques MÉZARD, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

M. LE PRESIDENT.- Mes chers Collègues, nous allons commencer. Je vais procéder à l'appel.

M. ASTRUC Jean-Pierre : présent
M. BAERISWYL Christian : présent
M. BARRIER Roger : présent
M. BAYSSAT Jean-Claude : présent
M. BAZELLE Jean : présent
M. BERGAUD Jacques : absent, suppléé par M. MARCHAL Jean-Louis
M. BESSAT Vincent : présent
Mme BIGEON Michèle : absente, suppléée par M. VIDAL Bernard
M. BRAY Roland : présent
M. CALMETTE Alain : présent
Mme CAMUS Christiane : présente
M. CARPENTIER Patrick : absent, représenté par M. DELAMAIDE Charles
Mme CARRILLO-BESSAT Clarisa : absente, représentée par M. BESSAT Vincent
M. CARTEAU Didier : présent
Mme CHASSANG Sylvie : absente, représentée par M. MOINS Jean-Antoine
M. CHAUSI Serge : présent
M. CHAUSY Jean-Marie : présent
M. COLLIN Jean-François : présent
M. COSNIER Michel : présent
Mme COSTES Josiane : présente
M. CRUEGHE Thierry : présent
M. DABERNAT Jean-Pierre : présent
M. DALL'AGNOL Xavier : présent
M. DAUDE Jean-Pierre : présent
M. DELAMAIDE Charles : présent
Mme DELPUECH Geneviève : présente
M. DESTANNES Roger : présent
M. ESTIVAL Jean-Pierre : présent
M. FABRE Daniel : présent
M. FABRE Philippe : présent
M. FAGES Jean-Pierre : absent, suppléé par M. VIDALINC Pierre
Mme FLEY Claudine : présente
M. GALEAU Thierry : absent excusé
M. GASTON Christian : absent, suppléé par M. SOUID Driss

M. GODBARGE Frédéric : présent
 M. GOSSET Bernard : présent
 Mme GRIFFAULT Laetitia : présente
 M. JABIOL Michel : présent
 M. JUILLARD Georges : présent
 Mme LABLANQUIE Michelle : absente, représentée par Mme COSTES Josiane
 Mme LABORIE Mireille : présente
 M. LAMPRE Patrick : absent
 M. LANTUEJOUL Henri : absent
 M. LAVEISSIERE Bernard : présent
 M. LAYBROS Bernard : présent
 M. LERON Michel : absent, représenté par M. ROUME Jean-Pierre
 Mme LHERM Gisèle : présente
 M. LOURS Michel : présent
 M. MALBOS Elie : présent
 M. MARKARIAN Jacques : absent, représenté par M. MALBOS Elie
 Mme MARTY Florence : présente
 M. MATHONIER Pierre : présent
 M. MAUREL Jean-Claude : présent
 M. MAURS Philippe : présent
 M. MAURY Lionel : présent
 M. MEDAL Camille : présent
 M. MEZARD Jacques : présent
 M. MOINS Jean-Antoine : présent
 M. MONTIL Pierre : présent
 M. NICOLAS Jean-Paul : présent
 M. PERRIER Patrick : absent, suppléé par Mme MARIOU Sylvie
 M. PEYRONNET Gabriel : présent
 M. PICARD Jean-Pierre : présent
 M. POULHES Christian : présent
 M. POUX André : présent
 M. PRADAL Gérard : présent
 Mme PRUNET Brigitte : absente, représentée par M. ASTRUC Jean-Pierre
 M. ROUME Jean-Pierre : présent
 Mme RUMIN-BENITO Patricia : présente
 Mme SARRAZIN Andrée : présente
 M. SOULIER Pierre : absent, suppléé par M. TERRISSE Michel
 M. TELLIER Laurent : présent
 M. TIBLE Bernard : absent excusé
 Mme VEDRENNE-CAYROL Carine : absente
 M. VEROUIL Alain : présent
 M. WALLEZ Robert : absent (démissionnaire), suppléé par Hervé FLAGEL
 M. WERLES Christian : présent.

M. WALLEZ n'est pas là. Il m'a adressé une lettre de démission puisqu'il a démissionné de son mandat de Maire d'Ayrens. Il m'écrit :

« Monsieur le Président,

A la suite des différents entretiens que nous avons eus, je viens vous confirmer par la présente que M. le Préfet a accepté en date du 30 mars 2009 ma démission des fonctions de maire et de conseiller municipal de la Commune d'Ayrens. Je suis donc redevenu un simple citoyen, et je pense que je vais prendre un peu de recul avant d'envisager de me lancer dans d'autres activités. Mme DEJOU, premier adjoint, assume à partir d'aujourd'hui la fonction de maire par intérim, et ceci jusqu'à l'élection d'un nouveau maire. Cette rupture me laissera quelques souvenirs, bons ou mauvais. Parmi les bons souvenirs que je garderai, il restera sans aucun doute les contacts amicaux que j'avais avec les autres élus, avec le personnel de la CABA ainsi qu'avec vous-même, Monsieur le Président, qui m'avez toujours témoigné votre sympathie même dans les moments difficiles. Je tiens à vous remercier, et recevez... etc (formule de politesse) ».

La démission de M. WALLEZ a été acceptée il y a deux ou trois jours. Ce qui provoquera de nouvelles élections municipales à Ayrens.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 FEVRIER 2009

Nous passons à l'adoption du procès-verbal du Conseil Communautaire du 2 février 2009. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Il n'y en a pas. Il est donc adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2009/028 : INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **Rapporteur : M. LE PRESIDENT**

M. LE PRESIDENT.- Nous avons une délibération relative à l'installation d'un nouveau membre du Conseil Communautaire pour la commune de Labrousse. C'est M. Michel TERRISSE. A la suite de la délibération de la Commune de Labrousse du 5 février 2009, M. Michel TERRISSE a été élu comme délégué communautaire suppléant. Il vous est proposé de procéder à son installation comme délégué communautaire suppléant et à sa désignation au sein de la Commission Transports. Y a-t-il des observations ? Il n'y a pas de problèmes.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération N° 2009/028.

DELIBERATION N° 2009/029 : INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE COMMUNAUTAIRE SUPPLEANT **Rapporteur : M. LE PRESIDENT**

M. LE PRESIDENT.- Ensuite, nous avons l'installation d'un nouveau délégué communautaire de la commune de Velzic. La Commune de Velzic a modifié la désignation d'un Délégué Communautaire Suppléant à la CABA, M. Edmond DELORT, remplaçant M. André LABORIE. Je vous propose d'installer M. DELORT qui est ici présent. Il siègera à la Commission Développement Economique et Aménagement du Territoire.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération N° 2009/029.

ADOPTION GLOBALE DES DELIBERATIONS INSCRITES EN GROUPE A

Nous avons à l'ordre du jour les délibérations du groupe A proposées par le Bureau. Y a-t-il des demandes d'observations sur ces délibérations du groupe A ? Pas d'observations. Je les mets donc aux voix. Y a-t-il des votes contre ?

M. DESTANNES.- Pas d'oppositions. Juste un petit point. Il y a sur vos tables deux délibérations concernant le groupe A. Je dirai simplement que c'est pour permettre d'ajouter ce qui avait été omis dans les projets de délibérations qui vous ont été transmis, à savoir la prolongation du délai d'exécution uniquement. Cela ne change en rien le fond de ces deux délibérations, c'est-à-dire les délibérations N° 34 et N° 36.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur DESTANNES. Je reprends le vote.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à l'examen des délibérations du groupe B. Nous avons comme première délibération les Comptes Administratifs et les Comptes de Gestion 2008. Je vais passer la parole à M. LOURS. Nous allons commencer par le Budget Général et nous continuerons avec les Budgets Annexes.

DELIBERATION N° 2009/056 : COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2008

Rapporteur : M. LOURS

(Présentation de documents sur écran)

M. LOURS.- Les Comptes Administratifs sont le constat de ce qui s'est passé en 2008. Nous n'y pouvons plus rien, c'est passé. Seul compte le résultat final, c'est comme le bilan d'une entreprise. C'est le résultat qui compte et c'est le montant que nous allons pouvoir passer, s'il y a un résultat positif, à l'investissement et au fonctionnement du Budget Principal qui vous sera présenté tout à l'heure par le Président.

Ces Comptes Administratifs, nous pouvons les parcourir. Vous avez le tableau qui fait ressortir le poids respectif en 2008 des recettes et dépenses réelles de fonctionnement, les reversements avec quelques petites annotations. Les reversements aux communes correspondent aux attributions de compensation. Les subventions versées sont composées à plus de 40 % de dépenses obligatoires, par exemple le S.D.I.S. (Service Départemental d'Incendie et de Secours). Nous avons eu en 2008 une grosse hausse du produit de la TP. Les reversements aux Communes sont inférieurs à 50 % du produit de la fiscalité directe. Les autres dotations sont essentiellement constituées de subventions perçues sur des actions de fonctionnement, par exemple l'animation de la Plantelière et la participation pour les emplois aidés.

La ligne la plus importante, c'est le résultat budgétaire 2008 qui s'élève à 3 286 921,21 €. Sur un budget 40 M€, c'est un bon résultat. Il vous sera proposé tout à l'heure d'affecter sur le budget ce résultat à raison 2 550 000 € en investissement, le solde, soit 736 921,21 €, étant repris en fonctionnement en 2009. C'est le résultat. C'est le chiffre de 2008 qui est le plus important, qui compte le plus. Cela veut dire que nous avons encaissé plus que nous avons dépensé, vu qu'il y a un excédent de 3,2 M€.

M. LE PRESIDENT.- Comme vous pouvez le remarquer sur la colonne de gauche, nos recettes sont essentiellement la Taxe Professionnelle, la dotation globale de fonctionnement, la dotation de compensation et les produits de services, ainsi que l'excédent 2007 reporté, et des petites recettes diverses. Y a-t-il des questions sur ce compte administratif ? Non. Vous savez qu'il faut que nous nous calions dans une épure de 3 M€ d'excédent parce que, sinon, nous aurions du mal à réaliser un investissement conséquent. Nous sommes donc un tout petit peu au-dessus de l'épuration que nous avons prévue. Cela nous permettra de préparer correctement le budget 2009.

(M. le Président sort de la salle des délibérations pendant le vote sur les Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2008 du Budget Principal et des Budgets Annexes)

M. LOURS.- Le Président étant sorti, nous allons passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération N° 2009/056 est adoptée à l'unanimité.

(Retour de M. le Président en séance)

DELIBERATION N° 2009/057 : AFFECTATION DES RESULTATS 2008

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- Nous devons procéder à l'affectation des résultats 2008. Y a-t-il des questions là-dessus ? C'est ce que nous venons de dire. Nous affectons au financement de la section d'investissement 2 550 000 € pour le Budget Principal. Cette affectation, vous l'avez pour chacun des Budgets Annexes : le Budget de l'Eau, le Budget de l'Assainissement, le Budget du Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés, le Budget du PLIE, le Budget des Campings Communautaires et le Budget des Transports Urbains.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération N° 2009/057 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DELIBERATION N° 2009/058 : BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2009

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- Nous allons passer à l'examen du Budget Principal. Pour resituer le Budget Principal dans le contexte général de la fiscalité locale, j'avais demandé à Michel KLOPFER de faire une présentation de la situation de la fiscalité locale sur le plan national au groupe sénatorial. Il l'avait fait trois mois avant pour le groupe UMP, il l'a donc fait tous azimuts. Je crois que cela a un intérêt parce que cela situe aujourd'hui le contexte global de la fiscalité locale, des difficultés et des objectifs que l'on peut avoir pour l'avenir.

(Présentation de documents sur écran)

Sur ce premier tableau, vous avez le déficit public consolidé, et on se rend compte que, contrairement à ce qu'on a pu entendre il y a quelques temps bien qu'on l'ait un peu moins entendu ces temps derniers, les collectivités locales ont été particulièrement raisonnables, et

dans l'ensemble toutes les collectivités, toutes sensibilités confondues, se sont bien tenues puisque, comme vous le voyez, c'est le trait bleu, alors que le trait rouge c'est l'Etat, la Sécurité Sociale et les autres administrations et vous voyez que le plongeon est en train de s'accroître considérablement, la crise ne facilitant pas les choses. Mais en tout cas, ce qui est clair, c'est que ce ne sont pas les collectivités locales qui ont véritablement aggravé le déficit public consolidé. C'est même très clairement établi.

Vous avez ensuite un tableau sur la dépendance à la Taxe Professionnelle Unique, c'est-à-dire le nombre d'habitants qui relèvent de l'Intercommunalité à Taxe Professionnelle Unique. Cela fait 44,3 millions d'habitants. On peut y ajouter l'Intercommunalité à Fiscalité Additionnelle qui représente 12,1 millions d'habitants. Vous voyez déjà le poids de l'intercommunalité et surtout la progression des intercommunalités à Taxe Professionnelle Unique, encore que les choses se sont stabilisées récemment. Il va y avoir un mélange parce que de plus en plus d'intercommunalités vont faire appel à la Taxe Professionnelle si elle existe encore et à l'impôt sur les ménages.

Ensuite, nous avons un tableau sur la déconnexion de l'Ile-de-France. Ce qui est très caractéristique dans le paysage intercommunal national, c'est la part de population concernée par l'intercommunalité au 1er janvier 2009. Vous voyez qu'en Ile-de-France ils sont à 50 %. Sur les autres régions, en métropole et en Outre Mer, le pourcentage est de 96,8 %. Ce qui aboutit à une moyenne nationale de 88 %. Mais on voit très clairement que la volonté du Gouvernement – et je pense que c'est sage – c'est de boucler le paysage intercommunal. En Ile-de-France, ils ne sont qu'à 50 % tout simplement parce qu'il y a de gros gâteaux que certains n'ont aucune envie de partager avec le voisin, il faut dire les choses telles qu'elles sont. Seule, une incitation assez étatique permettra de solutionner le problème. Je dirai que si le gâteau n'augmente pas on n'a pas forcément intérêt à ce qu'il y en ait davantage qui rentrent dans la répartition... Mais cela c'est un autre débat.

Ensuite, là, vous avez un tableau très simple sur la Taxe Professionnelle, qui est un impôt qui n'a jamais connu de régime de croisière, qui a été créé le 29 juillet 1975 par le Premier Ministre Jacques CHIRAC qui a dit très sagement ensuite que c'était un impôt stupide ; comme quoi on peut se tromper. La difficulté maintenant, c'est pour la remplacer. On voit en 1979 le plafonnement à la valeur ajoutée, en 1982 la réduction de la fraction imposable des salaires et le plafonnement des taux d'imposition, en 1987 l'abattement de 16 % sur les bases, en 1988 la réduction pour embauche et investissement, en 1999-2003 la suppression « part salaires » sous le gouvernement JOSPIN qui a entraîné une réduction de 34 % des bases, en 2002-2005 une réduction de 40 % des bases, en 2004 le dégrèvement des nouveaux investissements, en 2007 le plafonnement à 3,5 de la valeur ajoutée avec refacturation aux collectivités, ce à quoi nous avons échappé, en 2008 une exonération définitive des investissements réalisés entre octobre 2008 et décembre 2009, en 2009 l'annonce de l'exonération des équipements à compter de 2010. Ce tableau a un intérêt, c'est de montrer que c'est un impôt qui a constamment évolué, mais qui a constamment évolué en diminution. C'est-à-dire que, si en 2009, il était appliqué tel qu'il avait été voté en 1975 cela nous ferait des recettes absolument considérables, les entreprises crieraient et d'ailleurs je ne sais même pas si elles auraient la force de crier pour certaines d'entre elles. C'est la démonstration qu'il n'y a pas eu un impôt stable dans le fonctionnement.

Vous avez ensuite, sur la réforme de la Taxe Professionnelle, la forte variation des simulations financières, c'est-à-dire que vous avez les écarts en pourcentages du taux de bases plafonnées des grandes Communautés à Taxe Professionnelle où sont incluses les Communautés urbaines, les Communautés d'agglomérations et les Syndicats de villes nouvelles. On voit qu'il y a des écarts qui vont de 1 à 4 sur le montant des bases plafonnées ; ceux qui sont en haut, à droite, on peut dire qu'ils n'ont plus de latitude sur leurs recettes de Taxe Professionnelle. Cela montre la diversité du paysage des grandes communautés au point de vue du plafonnement de la Taxe Professionnelle.

Ensuite, vous avez des perspectives du plafonnement à la Taxe Professionnelle du fait du décalage de deux ans, avec un mode de calcul des bases plafonnées 2006 qui figurent sur les états fiscaux de 2008 qui ne sont pas homogènes. On voit que le régime de croisière sera atteint en 2009, occasionnant cette année une hausse sensible des pourcentages de bases plafonnées. Sur 2009, nous allons avoir bien évidemment la démonstration des conséquences du plafonnement des bases sur le calcul de la Taxe Professionnelle.

Nous pouvons voir les différentes hypothèses de remplacement. Cela, c'est intéressant parce que le Cabinet KLOFER et d'autres cabinets ont travaillé là-dessus, à la demande des uns et des autres. On peut relever les points principaux :

- Objectif de la commission FOUQUET en 2004 : rééquilibrer le poids de la TP entre l'industrie et les services et évaluation d'un poids moyen de taxation à la valeur ajoutée autour de 2,8.
- Réforme de la loi de finances 2006 : plafonnement à 3,5.
- Pas de véritable rééquilibrage entre les secteurs d'activité.
- L'insuffisante taxation des activités de services conduit à un poids de l'impôt qui reste élevé sur les immobilisations des entreprises industrielles.

La réalité, c'est que ce sont ceux qui produisent, les industries productives, qui payent le plus de Taxe Professionnelle. On le voit très clairement, on ne citera pas les noms sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, mais la principale entreprise de production a une base de Taxe Professionnelle qui est trois fois supérieure au numéro 2. C'est une entreprise qui est dans la plasturgie, tout le monde comprendra facilement de quelle entreprise il s'agit. C'est la démonstration de ce qui se passe.

S'agissant des hypothèses de remplacement évoquées pour 2010, il est envisagé :

- Une exonération définitive des équipements, et il y a une possibilité de nous allouer de la TIPP, c'est-à-dire la taxe sur les produits pétroliers. Alors cela aboutit à une baisse de la recette, au mieux à un maintien de la recette. C'est vraiment la pire solution que nous pourrions subir.
- La taxe sur les compagnies d'assurances,. Là, il y a une tendance à la baisse depuis 2006 parce qu'il y a moins de sinistres. On n'a donc pas intérêt à récupérer de l'argent sur quelque chose qui baisse.
- La taxe carbone. C'est à définir.
- TVA et surtout CSG parce que cela a été envisagé d'attribuer de la contribution sociale généralisée comme recette à la place de la TP. Là, il n'y a pas de levier local.

- Accroissement de la taxation du foncier. Cela, c'est une hypothèse qui apparaît intéresser beaucoup de gens. Cela donne une forte prime à l'Ile-de-France par définition et une plus forte visibilité de l'impôt aux yeux des entreprises.
- L'impôt sur la valeur ajoutée. Retour au rapport FOUQUET. Tout dépend de la pondération retenue entre salaires, foncier, effectif, surface développée et marge éventuelle laissée aux collectivités sur les taux.

En fait, aujourd'hui, comme vous avez pu le voir, j'avais posé une question d'actualité au Gouvernement là-dessus, il n'y a pas encore de réponse. La volonté, c'est bien de supprimer la TP, sauf en ce qui concerne le foncier, mais on est toujours dans le flou sur son remplacement.

Ce graphique vous montre les taux d'épargne brute par type de collectivités. Sur les Régions, le taux d'épargne brute descend. Sur les Départements, il a repris la descente. Sur les villes de 20 000 à 100 000 habitants, il reste à peu près stable.

Il y a un tableau sur la solvabilité qui est intéressant parce que c'est la situation actuelle. M. KLOPFER nous l'a expliqué très clairement, sur ces dernières années, les collectivités ont bénéficié d'une croissance économique car la conjoncture économique globale était plutôt favorable, et les taux d'intérêts faibles. Les collectivités en ont profité pour avoir des situations financières en général particulièrement saines. On peut indiquer les chiffres suivants :

- La moyenne de toutes les collectivités, c'est 3,6
- Les communautés de communes : 2,7
- Les communautés d'agglomérations : 4,1. Nous, nous nous situons au-dessus de la moyenne parce que nous sommes une vieille Communauté et qu'évidemment notre taux d'endettement joue.
- Les communautés urbaines : 5,7
- Les villes jusqu'à 100 000 habitants : 7,6
- Les villes à plus de 100 000 habitants : 6,6
- Les départements : 2,5
- Les régions : 2,3.

Cela veut dire que les collectivités locales françaises sont en moyenne aujourd'hui dans une situation financière saine. Ce qui peut pousser certains à dire qu'elles peuvent se serrer la ceinture. Voilà une traduction moins financière de la situation.

Ce schéma vous montre la capacité de désendettement des EPCI. On y retrouve les chiffres que je viens de donner en ce qui concerne les communautés urbaines, les communautés d'agglomérations et les communautés de communes. Les syndicats de villes nouvelles, c'est tout à fait différent, c'est un autre type de collectivités avec d'autres types de financement ; ils sont amenés à disparaître.

Ce graphique vous montre l'évolution des taux moyens votés par les communes et l'intercommunalité. On est entre + 12 et + 17 % depuis 1994. L'évolution sur la taxe d'habitation est schématisée en bleu. L'évolution est schématisée en jaune sur la Taxe Professionnelle. Et vous avez par ailleurs l'évolution sur le foncier bâti en rouge. Ces évolutions sont raisonnables. Par contre, les départements, pendant la même période, ont fait entre + 30 et + 35 %. Quant aux régions, elles ont été encore meilleures puisqu'elles ont fait entre + 45 et + 55 % depuis 1994. Comme il y a eu depuis 1994 des gestions alternées entre les différentes sensibilités, les félicitations peuvent s'adresser aux uns et aux autres.

Sur l'évolution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères entre 2001 et 2007, on voit que là aussi il y a eu une augmentation régulière.

Là, vous avez le produit. Le chiffre qui est en haut, ce sont les augmentations en moyenne chaque année. Le chiffre qui correspond, c'est en milliers d'euros, c'est la colonne de gauche. On voit qu'il y a une augmentation régulière.

Le tableau suivant, c'est pour inciter d'autres collectivités à la prudence et puis se dire qu'on n'a pas forcément intérêt à ramasser certains impôts à la place de la Taxe Professionnelle parce que, cela, c'est l'évolution des droits de mutations que les départements perçoivent. Hors Paris, vous voyez que depuis 2007 il y a eu une chute considérable. L'hypothèse 2009 va aussi donner quelques inquiétudes à d'autres collectivités parce qu'il y a des impôts qui sont très intéressants en période de croissance économique mais d'autres impôts qui ne sont pas du tout intéressants.

Vous avez ensuite un tableau qui montre l'évolution de la TIPP. Vous avez aussi ce tableau qui montre la dépendance de la situation financière de l'ensemble des Départements en 2006, qui est relativement inquiétant pour des départements comme le nôtre, puisque notre département doit être le 9^{ème} département à avoir la plus mauvaise capacité de désendettement.

Sur la fiscalité, ce tableau montre l'évolution de la TIPP avec les prélèvements faits par les régions et les départements qui, déjà, depuis 2004, perçoivent une partie de la TIPP et on voit globalement que c'est un impôt qui n'a pas été évolutif en production depuis pratiquement 1997, c'est-à-dire depuis 11 ans, et cela va s'aggraver en raison du parc automobile et du fait que 62 % des nouvelles immatriculations sont des véhicules diesel.

M. KLOPFER fait aussi une page sur une formulation mal adaptée de la loi organique de 2004 qui garantit le maintien de la part de ressources propres dans les ressources de chaque collectivité. Par exemple, si on nous supprime la TP, l'Etat, de par la loi organique de 2004, est obligé de la compenser. Dans un premier temps, ce n'est pas forcément négatif. Il y a même des moments où cela pourrait être plutôt rassurant. Mais les dotations ou les compensations ont la caractéristique de n'être rassurantes que les toutes premières années, puisque ce qu'il indique correspond à la réalité. La différence entre ressource propre et dotation d'Etat est pour le moins tenue s'agissant des transferts financiers dont, seule, la loi détermine par collectivité le taux ou une part de l'assiette, les collectivités ne pouvant agir ni sur la base, ni sur le taux. Dans un tel cas la seule différence réside dans le facteur suivant : une dotation voit son niveau fixé par la loi de finances ; une ressource propre voit son niveau constaté par un marché. Cela veut dire que la compensation peut être remise en cause tous les ans par le biais de la loi de finances.

M. KLOPFER indique ensuite les évolutions pour nous de la loi de finances 2008 et de la loi de finances 2009, avec les dégrèvements. Ce qu'il indique et qui est intéressant, c'est qu'à lui seul le FCTVA représente en 2009 une dynamique de 12,8 %, soit + 660 M€. Lorsqu'il est intégré dans l'enveloppe normée, cela enlève 556 M€ sur le reste des dotations de l'enveloppe dans le cadre d'une progression à la seule inflation. Cela a été l'une des critiques qui a été faite à la dernière loi de finances pour 2009, cette intégration du FCTVA dans l'enveloppe normée. Mais en fait cela était une réflexion d'avant crise. Vous aviez ensuite un tableau de ce que cela donnait sur le total général des concours de l'Etat. Il y a une légère progression des concours de l'Etat entre les deux lois de finances 2008 et 2009, mais la progression est très variable selon le type de dotation.

Ce graphique est très intéressant, parce qu'il montre l'évolution des frais de personnel des collectivités locales depuis 1996. En 1996, les dépenses de personnel des collectivités territoriales étaient à peu près de 26 milliards d'euros. En 2007, elles sont de 46 milliards d'euros. Cela ne veut pas dire qu'il y a de la mauvaise gestion, qu'on a embauché n'importe comment et dans n'importe quelles conditions parce qu'il y avait des transferts aussi, les derniers étant les transferts par l'Etat de toute une série de personnels, notamment les TOS. C'est quand même la démonstration qu'il y a eu dans ces périodes où il n'y a pas eu que de la crise économique une augmentation sensible de la dépense. D'où certaines réflexions actuelles sur la réforme des collectivités territoriales.

Sur les enjeux de la loi de programmation 2009-2012 pour les collectivités, vous voyez la différence de courbe, c'est-à-dire que nous fûmes dans une époque où les concours aux collectivités progressaient de manière significative, et à partir de cette année jusqu'à 2012, nous sommes partis pour un serrage de ceinture très clair et très net. C'est intéressant parce qu'il n'est pas la peine de se creuser la tête pour savoir si nous pourrions faire beaucoup de choses nouvelles d'ici 2012 puisque, sauf éléments nouveaux, nous sommes sur ces schémas au niveau national.

Ce graphique montre les risques financiers à l'horizon 2010. Ce que nous dit M. KLOPFER, c'est qu'en 1992 les villes fragiles ont été mises sous tutelles par les banques ; leurs élus doivent signer des protocoles avec les établissements financiers. En 2008, la situation financière des collectivités est bonne. Par contre, en 2010, il pourrait y avoir des sinistres financiers emblématiques.

Ce qu'il nous indique sur l'épargne est intéressant. Mais cela nous le savons déjà. C'est ce qu'il nous a déjà expliqué ici quand il est venu. Il nous indique en outre quel est le clignotant de surendettement. Pour une commune, un département ou une région, à 15 ans on est en surendettement. Pour une communauté à TPU, c'est 12 ans. Mais enfin il nous conseille d'en rester dans une épure de 8 ans. Ce que nous savons depuis pas mal de temps.

Les éléments de ce document que je viens de vous indiquer ont un intérêt, c'est de présenter le budget dans un cadre général parce que nous ne sommes pas une île dans un océan de collectivités territoriales. Nous sommes face à des problèmes qui sont d'ordre général. J'ai bien évidemment l'accord de M. KLOPFER pour que ce document soit remis à tout le monde afin que vous puissiez l'utiliser si vous en avez besoin.

Sur le Budget Principal de la Communauté d'Agglomération, nous pouvons d'abord considérer nos recettes. Nos deux recettes – vous l'avez vu dans le compte administratif, mais vous le savez maintenant par coeur – sont la DGF et la recette de Taxe Professionnelle. Là, vous avez finalement la démonstration de ce que nous disions tout à l'heure, c'est que nous sommes le carré bleu en bas. Notre taux de TP, il n'a pas bougé depuis 2004. Les barres en orange et en jaune, c'est respectivement le Département et la Région. Vous pouvez être interrogés par les entreprises. On nous parle de suppression de la taxe professionnelle parce que les entreprises trouvent que c'est un impôt injuste ; ce qui est vrai sur la production industrielle, mais, moi je n'ai jamais reçu le moindre courrier des organismes entrepreneuriaux pour dire : « c'est bien de ne pas augmenter la TP, nous en payons trop ». Je pense même qu'apparemment ils doivent être contents des augmentations des autres collectivités. Là, ce n'est pas une question de sensibilité politique puisque la Région et le Département se chevauchent gentiment.

Sur les taux, qu'est-ce que cela donne ? Nous, nous avons un taux de 16,48 %. Le contribuable entreprise il y rajoute un taux de 13,89 % pour le Département. Cela veut dire que depuis 4 ans le Département a rajouté 1,81 %. Et pour la Région il faut rajouter 3,76 %, c'est-à-dire qu'elle a fait 1,56 % de plus, c'est-à-dire qu'elle a presque doublé. Cela fait que le contribuable paie $16,48 + 13,89 + 3,76$.

Nos bases de TP, sur 2008, par rapport à 2009, sont passées de 61 588 000 € à 64 703 000 €, en incluant Labrousse et Vezels-Roussy. Cela fait un peu plus de 5 % d'augmentation de bases de Taxe Professionnelle. Je ne veux pas être pessimiste, mais ne vous attendez pas qu'en 2010 nous fassions plus de 5 %. Nous sommes dans la très bonne moyenne. Cela veut dire que l'activité économique a été plutôt favorable. Mais, là, on raisonne à N - 2. Ce ne sera donc vraisemblablement pas la même chose l'année prochaine. Heureusement d'ailleurs qu'il y a eu cette augmentation des bases parce qu'il y aura d'autres diminutions.

Un point intéressant aussi, c'est que nous étions à 42,58 % de bases plafonnées, et en 2009 nous passons à 46,04 %. C'est-à-dire que c'est la tendance générale, mais ce n'est pas forcément une bonne chose. A taux constant, le produit de la TP en 2009 devrait être 10 660 000 €, dont il faudra déduire l'attribution de compensation que nous reversons aux communes en fonction de ce qu'elles percevaient comme TP en 1999.

Nous avons l'évolution des dotations et compensations versées à la CABA par l'Etat. Heureusement que nous avons eu une gestion prudente parce que vous voyez qu'entre 2006 et 2009, sur 4 ans, les choses n'ont pas beaucoup évolué.

Sur les allocations compensatrices, c'est ce que nous disions sur le risque de la compensation parce qu'entre 2006 et 2009 nous avons perdu 100 000 €.

Sur la part « compensation », nous sommes passés en 4 ans de 4 618 000 € à 4 750 000 €.

Sur ce qui nous intéresse le plus, c'est-à-dire la DGF part intercommunalité, normalement, cette année, nous devrions perdre 300 000 €. Nous ne sommes pas les seuls. Mais il est sûr que les dotations de l'Etat sont en baisse. Je ne fais pas de procès à l'Etat, nous sommes en période difficile. Ce qui est plus désagréable, c'est de ne pas avoir eu de communication sur la gestion prospective du financement des collectivités locales. Il n'y a pas que la Communauté d'Agglomération qui a des pertes de DGF ; il y a aussi certaines communes, ici représentées, qui sont dans ce cas. Je vois par exemple Jean-Pierre PICARD qui fait la chasse aux subventions pour compenser ses 10 % de perte de DGF, mais il y en a d'autres.

Ce qui est caractéristique, c'est que l'évolution des concours d'Etat sur les 4 derniers exercices, cela fait + 1,68 %, c'est-à-dire moins de 0,4 % par an en moyenne. Quand on compare cela à l'inflation et à l'évolution du panier des maires qui est élaboré par l'Association des Maires de France et qui tourne autour de 4 % par an, voilà quelle est la réalité de la situation. Si on prend ces chiffres, cela veut dire que notre pouvoir d'achat a reculé de fait de plus de 1 M€. Voilà quelle est la réalité chiffrée. Encore une fois, tout le monde doit faire un effort en période difficile ; mais enfin vous voyez que l'on ne peut pas dire que l'intercommunalité a fait perdre beaucoup d'argent à l'Etat.

Nous pouvons comparer l'évolution de notre DGF par rapport aux autres Communautés de France. Pourquoi perdons-nous 300 000 € de DGF ? C'est parce que, vraisemblablement, en partie – nous sommes en train de travailler cela avec Michel KLOPFER, il n'est pas tout à fait certain que nous perdions 300 000 € – il y a la conséquence des problèmes de recensements.

Plusieurs communes ont refait des recensements partiels, c'est très productif parce que les critères ne sont pas les mêmes et cela ramasse de la population et de l'argent. Le fait d'avoir eu ces recensements partiels de la population et puis d'arriver à un recensement réel fait que c'est vraisemblablement une partie de l'explication de la perte de 300 000 €, alors que nous gagnons de la population. Mais, là-dessus, il n'y a rien à dire, c'est technique et mathématique.

Quant au coefficient d'intégration financière, vous savez que pour geler sur plusieurs années la dotation part intercommunalité il faut avoir un CIF de 0,40. Nous avons eu notification de notre CIF il y a deux heures : nous sommes à 0,399... c'est-à-dire qu'il nous manque un millième... Alors nous allons voir ce que nous pouvons faire. Je pense que cela vaut le coup de contester parce que si nous pouvions récupérer 1 millième c'est un millième qui vaudrait pas mal d'argent. Vous voyez que nous avons fait des efforts. Nous sommes parmi les meilleures communautés d'agglomérations en matière de coefficient d'intégration financière. Nous avons tout fait, nous avons cherché tout ce que nous pouvions trouver comme système pour essayer d'arriver à 0,40. En fait, je pense que nous y serons l'année prochaine parce que, là, il y a des mesures que nous prenons et qui ont un effet qu'à $N + 2$. Les mesures que nous avons prises n'auront des conséquences que l'année prochaine. On peut parfois perdre une médaille pour un 1 centième de seconde ; eh bien, là, il nous manque un millième du CIF. Affaire à suivre.

S'agissant de l'évolution de la DGF Part Intercommunalité, vous voyez la comparaison avec les autres Communautés de France comparables à la nôtre :

- Périgieux perd 10,37 %. Il y a eu un changement d'équipe à la Communauté d'Agglomération de Périgieux, mais je ne crois pas qu'il y ait une relation directe.
- Labège : - 8,88 %
- Nous, nous sommes à - 7,01 %.
- Le Puy : - 5,45 %
- Montluçon : - 5,27 %
- Surtout, ne commencez pas à fantasmer sur Rodez qui fait + 2,36 % ; c'est parce qu'ils ont transféré deux centres aquatiques d'un coup. Voilà l'explication, avant que d'aucuns fassent des commentaires envieux sur Rodez.

Ce qui est important, c'est le trait bleu parce que le trait bleu et le trait jaune c'est le montant par habitant. Vous voyez que nous avons encore la plus grosse dotation par habitant découlant de notre bon coefficient d'intégration financière. C'est-à-dire que nous percevons le double de ce que perçoit par exemple la Communauté d'Agglomération de Brive ; mais il faut dire qu'en matière de recettes de Taxe Professionnelle ils en ont beaucoup plus que nous, ils ne sont donc pas forcément malheureux.

Ensuite, sur la comparaison des fiscalités locales entre les Communautés d'agglomérations voisines, vous avez le taux moyen au milieu en vert. Les taux des Intercommunalités, c'est la colonne d'en bas, celle qui est en bleu et vous avez le taux moyen national des communautés d'agglomérations en vert. Vous voyez que nous sommes dans la moyenne, nous sommes en bleu foncé. La moyenne nationale est en vert ; nous sommes au-dessous de la moyenne nationale pour notre taux de TP. Par contre, en taux cumulés, compte tenu du fait des efforts du Département et de la Région pour augmenter leurs recettes, nous nous retrouvons moins bien placés que nous ne le mériterions. Mais ceux qui payent le plus, ce sont les contribuables de Brive, en deuxième position c'est Montauban, et en troisième position c'est Rodez.

Quand on prend ces chiffres-là, il y en a quelques-uns qui, en plus de la Taxe Professionnelle, perçoivent un impôt sur les ménages, comme Vichy par exemple qui prend cela plus un impôt sur les ménages. Il ne faut pas les condamner parce que cela peut arriver à d'autres.

Voilà quelle est l'évolution de nos deux recettes principales sur 2008 et 2009 au niveau des recettes.

Ensuite, vous avez le bilan consolidé de l'ensemble de nos Comptes Administratifs 2008, sachant que c'est ce qui sert aussi à faire le budget 2009. Vous voyez que compte tenu des recettes réelles de fonctionnement (40 599 000 €) et des dépenses réelles de fonctionnement (33 229 000 €), nous avons un résultat d'exploitation 2008 de 7 370 000 €, soit une progression de 8,42 % sur 2008 par rapport à 2007, avec des recettes qui ont augmenté de 6,52 % et des dépenses qui ont augmenté de 6,11 %. C'est-à-dire que nous avons eu plus d'augmentation de recettes que d'augmentation de dépenses. D'où l'amélioration de notre excédent de fonctionnement.

Les recettes d'investissement s'établissent à 19 627 000 €, les dépenses d'investissement à 21 176 000 €. Ce qui donne un résultat d'investissement de - 1 549 000 €, mais que nous pourrions financer bien évidemment sans problème.

Nous avons donc sur le bilan consolidé des Comptes Administratifs une situation qui est assez favorable puisque nous avons un résultat 2007, en fonction des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement, de 6,8 M€. Là, nous sommes à 7,37 M€, c'est-à-dire que nous faisons + 0,570 M€ de mieux. Nos charges de fonctionnement –c'est ce qui est intéressant– ont crû moins vite que les recettes ; ce qui nous a permis d'accroître l'autofinancement.

La capacité globale, tous budgets confondus, à financer nos investissements (11,35 M€) est supérieure au besoin de financement des sections d'investissement. Cela nous permet, à travers l'affectation des résultats, pour la quasi-totalité des budgets, d'accroître le financement sur fonds propres des nouveaux investissements, et donc cela nous permet de continuer à maîtriser la dette.

Sur l'encours de la dette au 31 décembre 2008 et notre capacité de désendettement, vous avez sur ce schéma les pourcentages d'encours de la dette. C'est le Budget Principal qui en a le plus, ensuite c'est le Budget de l'Assainissement, ensuite c'est le Budget des Déchets, et enfin c'est le Budget des Transports.

En 2008, hors opération ABEIL parce que nous avons emprunté 3,5 M€ pour le dossier ABEIL, la dette globale de la CABA se serait contractée d'environ 2,25 M€, et tous les budgets se seraient inscrits dans cette tendance, y compris le Budget Principal. Nous avons 39,9 M€ d'encours, dont trois quarts à taux fixe. Dans les taux variables, nous n'avons pas d'emprunts toxiques. Compte tenu de la baisse des taux monétaires actuels et des faibles marges sur les prêts à taux variables que nous avons, le taux moyen payé s'élève à ce jour à 3,38 %. On peut considérer que c'est satisfaisant. Au printemps dernier, nous avons négocié avec DEXIA deux prêts de 2,5 M€ à réaliser en 2009, avec des conditions de marges tout à fait exceptionnelles. La situation, à ce niveau-là, est donc satisfaisante.

Vous avez un graphique sur l'évolution de la capacité de désendettement en budget consolidé. En 2001, nous étions à plus de 8 années de désendettement. Nous sommes arrivés à 4,77 années en 2005. Nous avons un pic en 2007-2008 –mais nous restons à un niveau très raisonnable –découlant des gros investissements que nous avons faits : le Centre Aquatique et le Prisme. Sur 2009, normalement, nous allons tomber à 5,42 années. Je vous rappelle que le surendettement c'est 12 ans, et que l'objectif raisonnable fixé par les cabinets spécialisés c'est 8 à 9 années.

Ceci étant, la RGPP et la crise économique impactent les recettes de la CABA. De fait, l'autofinancement risque d'être altéré et nous aurons à continuer à maîtriser l'évolution de la dette pour qu'elle n'atteigne pas des niveaux considérés comme dangereux. Bien sûr, nous en sommes très loin, puisque notre dette s'est largement améliorée.

Nous pouvons considérer l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des différents budgets entre 2003 et 2009. Vous avez toujours en bleu le Budget Principal, au-dessus en rose le Budget de l'Eau, en jaune le Budget de l'Assainissement, en vert le Budget des Déchets Ménagers, en rouge le Budget du PLIE, en orange le Budget des Campings et enfin en jaune plus pâle le Budget des Transports. Il est intéressant d'avoir l'évolution sur un certain nombre d'années ; on voit qu'en ce qui concerne nos dépenses réelles de fonctionnement, depuis 2003 nous sommes quand même dans une évolution tout à fait raisonnable avec des périodes d'ailleurs où nous avons même réussi à diminuer les dépenses de fonctionnement. En 2008 et 2009, elles ont un petit peu augmenté, mais de manière très raisonnable et restent inférieures à l'évolution des recettes. Sur 2009, vous verrez que les dépenses de fonctionnement du Budget Principal sont prévues en diminution parce qu'il y a la suppression de la dotation de solidarité communautaire et parce que nous avons des reversements à la SEBA 15 par exemple pour le pôle immobilier d'entreprise. Voilà ce que l'on peut dire au niveau de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

Nous pouvons voir maintenant l'évolution des dépenses réelles d'investissement. Les dépenses réelles d'investissement, elles sont très évolutives en fonction de l'importance des investissements que nous avons à réaliser. Vous voyez deux pics sur le budget principal (en bleu) de 2006 et 2007 qui correspondent aux deux gros investissements que sont le Centre Aquatique et le Prisme, qui sont faits, qui ne sont donc plus à faire, et nous revenons aujourd'hui à des niveaux qui sont normaux par rapport aux années antérieures à ces deux opérations particulièrement fortes. Ceci étant, en volume, parce qu'il ne faut pas négliger l'impact de nos investissements, nous sommes à un total de plus de 25 M€ d'investissements, tous budgets confondus : plus de 14 M€ pour le Budget Principal, ensuite le Budget de l'Assainissement avec 5,79 M€. Nous conservons, sinous prenons la moyenne depuis 2003, un rythme d'investissements tout à fait conséquent, parce que 25 M€ d'investissements dans l'économie locale ce n'est pas neutre.

Nous allons passer au budget primitif 2009. Le budget primitif 2009 qui vous est proposé est dans la droite ligne des orientations budgétaires assez détaillées que nous avons proposées. Nous nous y sommes déjà largement attardés.

Nous pouvons considérer les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement. Dans la colonne de gauche, vous avez la recette de Taxe Professionnelle qui est un peu supérieure à 10 M€, la DGF Part Compensation, la DGF Part Intercommunalité, l'excédent 2008 reporté, les produits des services et les autres recettes diverses.

Dans les dépenses, ce qu'il faut signaler ce sont les reversements aux communes, c'est l'attribution de compensation par rapport à la Taxe Professionnelle. Vous remarquerez que la croissance des bases de TP nous permet de compenser les pertes de DGF. Ce qui fait qu'en valeur le budget primitif 2009 est à peu près équivalent à celui de 2008 puisque nous sommes à 22,5 M€ contre 22,4 M€.

Les charges de fonctionnement croissent de 200 000 €, avec l'intégration des Européennes du Goût.

Les charges de personnel évoluent d'environ 3 %, alors que les autres charges sont plutôt en légère baisse.

Nous avons inscrit un crédit assez important de 179 000 € en dépenses imprévues, notamment pour financer le transfert de la Médiathèque durant les travaux.

Nous avons donc, sur les dépenses de fonctionnement, une prévision budgétaire 2009 qui est stable par rapport à l'année précédente. Je pense que c'est nécessaire compte tenu des risques économiques que nous pouvons connaître. Mais d'une manière générale, c'est un budget qui ne doit pas poser de gros problèmes.

Sur les évolutions 2009, nous avons mis dans ce document ce qui est le plus significatif :

- La manifestation « Les Européennes du Goût » qui était portée par l'agence Entreprendre au Pays d'Aurillac, qui est maintenant portée par la CABA, qui l'a confiée à la SEMAD.
- Les installations techniques du Centre Aquatique. Nous avons un Centre Aquatique qui fonctionne en régie communautaire, sauf l'exploitation des installations techniques, c'est-à-dire du traitement de l'eau qui était confiée à une société privée, et compte tenu de la façon dont cela fonctionnait et du coût nous avons choisi, sur proposition de la Commission et des Services, de la reprendre en régie directe ; ce qui devrait aboutir à un meilleur service sans coûter plus cher.
- Dans les évolutions 2009, vous avez aussi la gestion des aires d'accueil des gens du voyage puisque l'aire d'accueil sera terminée au mois de mai. Celle de Tronquières pourrait rentrer en service en juin. Nous confions la gestion des nouvelles aires d'accueil à la société HACIENDA qui, au niveau de l'appel d'offres, a recueilli une majorité courte, mais une majorité d'avis favorables des membres de la Commission. C'est une société spécialisée dans la gestion des aires d'accueil, qui gère aujourd'hui plus de 4 000 emplacements en France et qui est spécialisée là-dedans.
- Il y aura aussi vraisemblablement l'exploitation de l'aéroport à partir du 1er juin 2009 par la CABA, consécutive à la résiliation de la convention de gestion de l'aéroport par la CCI. Cela ne devrait pas entraîner de surcoût financier.

Sur les dépenses et les recettes réelles d'investissement, là aussi nous avons un budget qui doit tourner à 21,4 M€. En recettes, nous avons :

- des fonds propres pour 3 979 000 €
- des subventions d'équipement pour 6 798 000 €
- les autres produits : 2 355 000 €
- les emprunts : 4 641 000 €
- besoin de financement : 3 673 000 €.

En dépenses, nous avons :

- Les dépenses d'équipements pour 8,9 M€
- Les autres dépenses d'investissement pour 5,2 M€
- Le remboursement de la dette : 3,94 M€
- Le résultat antérieur reporté : 3,32 M€

Même en neutralisant les opérations de TVA de la Halle (sachant qu'il y a pour 2,2 M€ en dépenses et en recettes), la part des autres dépenses d'investissement croît, ce sont les fonds de concours, les participations versées à la SEBA 15 pour la Zone d'Activités d'Esban, les reversements de subventions et les dépenses d'équipement directes se maintiennent à un niveau élevé : près de 9 M€.

L'encours de la dette ne devrait pas progresser, sauf à réaliser 100 % des projets ; ce qui est toujours un but à atteindre, mais, même si nous avons un taux de réalisation qui est très satisfaisant, ce pourcentage de 100 % ne sera certainement pas atteint.

Dans les subventions d'équipements les plus significatives en matière d'investissement, nous avons :

- l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour 320 000 €, qui génère 1 193 000 € de subventions de l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat), sachant que ces subventions sont directement perçues par les particuliers. Nous entrons dans la 4ème année de cette Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « Développement Durable ». Elle aura normalement généré, à la fin de la 5ème année, 30 M€ de travaux. C'est le genre d'opérations dont on ne parle pas, mais qui sont certainement très importantes sur le territoire puisque cela a bénéficié à des habitants de toutes les communes, sans exception. C'est le type d'opération qui a le plus de retombées en particulier pour les entreprises du bâtiment. Nous essaierons donc de la prolonger, et sinon de réfléchir rapidement pour essayer d'en négocier une autre parce que je suis convaincu que c'est un excellent moyen de levier économique pour le bâtiment et sur la qualité de l'habitat et en particulier social.
- Sur le logement social, nous avons une nouvelle opération 2009 que nous vous proposons après le travail de la Commission Urbanisme et Logement, c'est de mettre 150 000 € sur le Pass-Foncier. D'ailleurs, le Plan de relance a mis des fonds de côté pour le Pass-Foncier, et je pense que c'est une très bonne chose. Il est donc très significatif de mettre 150 000 € sur le Pass-Foncier parce que c'est à destination des communes pour vous faciliter les choses. Lancez le maximum d'opérations parce que ce qui serait dommage c'est de ne pas utiliser ces fonds, que ce soient les fonds de la Communauté d'Agglomération ou ceux de l'Etat. Sur le site de la Préfecture, vous verrez qu'il y en a 450 qui sont prévues, mais c'est une erreur, ils ont mis un zéro de trop, c'est 45.
- Sur les maisons économiques, c'est 250 000 €.

Ce sont des opérations qui témoignent de notre volonté à tous de développer le logement, et en particulier le logement social.

- Nous avons mis 800 000 € (Tranche 2009) pour les acquisitions foncières et immobilières puisqu'il nous est apparu qu'il était indispensable d'acquérir du foncier ; ce que nous avons quand même fait depuis ces dernières années, nous avons acheté plus de 45 ha au niveau

de la Communauté d'Agglomération, et là nous sommes en train de négocier pour essayer d'acheter 25 ha pour l'avenir parce qu'il est toujours indispensable d'avoir des réserves foncières, et même si c'est un autre mandat qui les utilisera ce sera toujours, si nous pouvons le faire, quelque chose de très positif pour l'avenir. Nous vous proposons donc d'y mettre 800 000 € sur 2009 et d'essayer de continuer sur 2010. Nous aurons une subvention du Conseil Général, une subvention du Conseil Régional et une subvention de l'Etat puisque nous avons négocié, dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région, pour mettre de côté 500 000 € pour des acquisitions foncières. C'est donc un plan assez ambitieux de constitution de réserves foncières.

- Sur le Stade aérien et équipements aéroportuaires, nous savons qu'il y a toujours des investissements à réaliser, en particulier sur la piste et sur des équipements permettant des atterrissages en tous temps. Il y a certainement des investissements à réaliser dans l'avenir. Donc, là aussi, nous avons négocié, dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région, pour mettre 500 000 € de côté. Sur 2009, nous proposons une tranche de 590 000 € parce qu'il est nécessaire d'intervenir là-dessus, d'autant que nous sommes propriétaires de l'immobilier.

Ensuite, dans les réalisations en cours qui seront donc encore touchées par le budget 2009, il y a :

- L'Espace de Cultures Urbaines qui a un coût total, y compris le terrain et l'aménagement des parkings qui ne serviront pas qu'à l'Espace de Cultures Urbaines, de 870 000 €, et qui sera terminé au point de vue de l'immobilier dans les jours qui viennent et dans les aménagements intérieurs pour le mois de juin ; c'est-à-dire qu'il pourra entrer en activité pour l'été. Là aussi, nous avons un certain nombre de subventions puisqu'il y a 216 000 € du Conseil Général, 250 000 € du Conseil Régional, 150 000 € de la Ville d'Aurillac, 22 000 € de Leader + et 12 000 € d'autres financeurs. Nous sommes à 65 % de subventions sur ce projet.
- Les aires d'accueil des gens du voyage, dont le coût est de 2 895 499 €. Pour ceux qui considèrent qu'on ne fait jamais assez dans ce secteur-là, vous voyez l'importance de l'investissement et le montant des subventions obtenues : la subvention du Conseil Général représente 8 % du coût du projet, ce n'est déjà pas mal parce que cela aurait pu être zéro et la subvention de l'Etat, en fonction de la loi Besson, est de 1 280 580 €. Cela veut dire que la Communauté d'Agglomération a un investissement important à faire, mais il faut le faire.
- La Médiathèque. On peut dire que la Médiathèque est une grosse opération ; c'est la moitié du Prisme. On appelle cela « restructuration », mais en fait c'est une nouvelle médiathèque, dont nous reparlerons tout à l'heure. Les travaux vont démarrer dès le mois de septembre. Les entreprises sont assez intéressées pour que nous accélérions au maximum le dossier pour démarrer ces travaux en septembre-octobre. Le coût envisagé est de 4,85 M€ HT. La subvention du Conseil Général est de 800 000 €. La subvention du Conseil Régional est de 1 078 499 €. La subvention en attente de l'Etat pourrait être de 1 455 000 € ; je ne pense pas que nous aurons une subvention de 1 455 000 €, j pense que nous aurons une subvention autour de 900 000 € ; ce qui sera déjà significatif parce que cela fera là aussi plus de 55 % de subventions. La négociation n'est pas mauvaise. Et puis, je crois que ce sera un équipement tout à fait valorisant pour l'ensemble des communes puisque c'est une médiathèque communautaire qui permettra de travailler en réseau avec les médiathèques des communes.

- La desserte Très Haut Débit, dont le coût est de 800 000 €. C'est un dossier compliqué, qui n'est pas encore prêt. Ce qui est bouclé, ce sont les subventions, mais c'est la suite qui n'est pas facile.
- L'hébergement pour classes vertes à Lacelles : 240 000 €. Ce sont des investissements qui pourront être réalisés au cours de l'année 2009.

Voilà ce que je pouvais dire sur les orientations générales du Budget Principal. Bien évidemment, s'ajoute à cela ce qui passe par le canal de la SEBA 15, à savoir : les zones d'activités, le travail prospectif sur la 5ème tranche du Pôle Immobilier d'Entreprises et un certain nombre d'autres opérations. Nous n'avons pas tout détaillé.

Sur le Budget Principal, y a-t-il des observations ou des questions avant que nous passions à l'examen des Budgets dits Annexes mais qui le sont de moins en moins ? Monsieur COLLIN, vous avez la parole.

M. COLLIN.- Monsieur le Président, merci de me donner la parole. Mes chers Collègues élus, même si nous sommes issus du groupe de l'opposition d'Aurillac, nous ne revendiquons nullement ce statut au sein de cette assemblée. Nous ne revendiquons pas ce statut d'opposants. Il s'agit d'une assemblée qui comporte maintenant 24 communes ; Aurillac est certes la plus grande, mais est une commune comme les autres. Cette assemblée est représentée par des maires et des élus de tous bords, dont certains d'ailleurs sont proches de nous. Le maître mot dans cette assemblée, nous le connaissons, c'est le consensus, c'est la solidarité intercommunale, et j'en profite pour saluer le travail qui est fait dans tous les services et le travail régulier des élus puisque nous recevons régulièrement tous les comptes rendus des Bureaux communautaires.

Toutefois, même si nous approuvons dans la presque globalité les lignes budgétaires, il existe –et ce n'est un secret pour personne– des divergences sur ce que je qualifierai globalement pour ne pas rentrer dans le détail et tout le monde me comprendra la prise en charge des enjeux économiques et commerciaux. Par cohérence avec notre ligne politique mais aussi pour l'électorat d'Aurillac que nous représentons et par cohérence aussi pour notre statut au sein du Conseil Municipal d'Aurillac, nous nous abstiendrons sur ce vote du Budget Principal, tout en reconnaissant encore une fois la gestion serrée de celui-ci et la pertinence de celui-ci pour l'intérêt général. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur COLLIN. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur MATHONIER, vous avez la parole.

M. MATHONIER.- Je souhaitais intervenir sur ce budget. Le point qu'il me semble particulièrement intéressant de souligner, c'est que c'est un contexte difficile. Maintenir les grands équilibres, c'est toujours très délicat à la Ville d'Aurillac comme à la Communauté d'Agglomération. La capacité de désendettement me semble très satisfaisante. Suite un peu au préambule que vous avez fait, Monsieur le Président, sur l'évolution de la Taxe Professionnelle, il me semble très important de souligner l'intérêt, dans le budget d'investissement, d'intervenir sur des zones comme Esban. Si la Taxe Professionnelle évolue vers une taxation sur l'immobilier d'entreprise, il est très important de privilégier ces axes de développement.

Le deuxième point que je voudrais évoquer, c'est la Sablière qui constitue un équipement économique important lui aussi. Encore une fois, si la Taxe Professionnelle doit être basée uniquement sur les valeurs locatives foncières, je pense que cela va être des outils très importants pour assurer des ressources dans l'avenir pour la Communauté d'Agglomération.

C'étaient les deux points que je souhaitais souligner.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur MATHONIER. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur CALMETTE, vous avez la parole.

M. CALMETTE.- Monsieur le Président, je voudrais aussi me féliciter de la présentation de ce budget pour 2009. En fonctionnement, c'est un budget quand même de rigueur dans la mesure où nous avons vu que la DGF part Intercommunalité est en baisse sensible par rapport à l'année dernière et que cela implique de la rigueur dans le fonctionnement quotidien de la CABA qui est mis en oeuvre, avec des opérations de rationalisation qui me semblent importantes et opportunes ; je pense notamment à la transformation qui s'est déroulée en 2008 et qui porte ses fruits dans le budget 2009 en fonctionnement à travers la suppression de l'Agence Entreprendre au Pays d'Aurillac avec ses missions qui ont été récupérées soit par la CABA, soit par d'autres organismes, mais qui permet je crois une lisibilité et une rationalisation importante dans le domaine qui était le sien.

En termes d'investissement, nous revenons à une année j'allais dire moyenne, après deux années d'investissements très lourds liés au Centre Aquatique et au Prisme. Ce qui me fait dire d'ailleurs que la CABA qui récupère sa TVA à l'année N a de la chance par rapport aux collectivités qui la récupèrent à N - 2, parce que si la CABA avait dû mettre en place le Plan de Relance, compte tenu de ce que je viens de dire, il aurait fallu faire un autre très grand équipement ou même deux pour pouvoir y parvenir. C'est un point important que je voulais souligner.

Je voudrais me féliciter de la nouvelle opération liée au Pass-Foncier, qui peut permettre, je crois, à des familles modestes de devenir propriétaires. Nous avons, nous-mêmes, à la Ville d'Aurillac, inscrit également une ligne sur cette opération qui permettra, je pense, cumulée avec celle de la CABA, plus celle de l'Etat dans le cadre du Plan de relance, de commencer en 2009 à avoir des résultats concrets en matière de constructions de logements individuels.

Je pense que la Médiathèque est aussi un investissement tout à fait important et fondamental, parce qu'on parle souvent de politique culturelle, et le livre avec la lecture en particulier est quand même un des fondements de la vulgarisation culturelle. Je pense que cela est très important.

Et puis, en matière économique, au-delà des travaux liés à l'aéroport, je veux souligner cette volonté que vous avez indiquée, Monsieur le Président, de continuer à avoir une prospective en matière d'acquisitions foncières. Nous avons la Zone d'Esban dont certains disent qu'elle ne se remplit pas assez vite, je voudrais simplement dire que sur la Zone d'Esban – nous le disons souvent, mais il faut toujours le répéter – le raisonnement est de faire en sorte que nous puissions avoir une offre de foncier adaptée à la demande qui va venir dans le futur. En période de crise, il y a peut-être moins de demandes qu'auparavant. En tout cas, on ne peut pas regretter ou condamner la CABA par son manque de prospective en matière de foncier d'entreprises et même d'immobilier d'entreprises avec le projet de la 5ème tranche du Village d'Entreprises. La Zone d'Esban n'a pas donc pas vocation à être remplie immédiatement, mais elle a vocation à être une réserve foncière pour les 3, 4 ou 5 ans qui viennent, ou peut-être

plus, et d'ores et déjà il y a la volonté d'étendre cette zone pour que nous ne soyons jamais pris en défaut par rapport à ces opportunités soit de développement d'entreprises locales, soit d'accueil d'entreprises extérieures.

Je crois que c'est un budget qui va tout à fait dans le sens du développement économique du Bassin d'Aurillac. Je note les convergences profondes d'objectifs politiques entre la conception que nous avons du développement et de l'accueil d'entreprises et de l'attractivité entre la Ville d'Aurillac et la CABA. Je pense que nos deux collectivités fonctionnent avec cette même perspective. Même si l'opposition municipale, de par son statut, a voté contre le budget municipal, qu'elle s'abstienne sur le budget de la CABA c'est une évolution que j'apprécie en quelques jours pour une politique qui va directement dans le même sens. Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Président, sur ce budget.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur MOINS, vous pouvez intervenir.

M. MOINS.- Monsieur le Président, je voudrais répondre au propos de M. CALMETTE. Il sait très bien que, lors du Conseil Municipal, nous avons voté contre pour des orientations et on nous a expliqué à ce moment-là que le Conseil Municipal n'avait pas de vocation économique et que c'était de la compétence de la Communauté d'Agglomération. Donc, si effectivement il y a des compétences distinctes, cela justifie aussi des choix distincts dans le vote, et en cela nous assumons totalement le vote de jeudi dernier, nous l'expliquerons au besoin en Conseil Municipal s'il le fallait la prochaine fois, mais cela ne me semble pas être l'objet d'un débat en Conseil Communautaire. Ce que nous soutenons aujourd'hui, c'est qu'effectivement, dans une situation économique difficile, le budget d'exploitation ou de fonctionnement de la CABA est tenu, et nous apprécions le fait qu'il soit entièrement tenu compte tenu des difficultés économiques. Les orientations pour l'avenir sont plus difficiles à cerner, et aujourd'hui elles sont sans doute d'autant plus difficiles à cerner dans la mesure où le remplacement de la Taxe Professionnelle n'est pas aujourd'hui défini de manière certaine. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui il m'apparaît effectivement difficile d'aller au-delà des investissements qui sont envisagés au niveau économique compte tenu de ces incertitudes-là. Nous prenons donc note de la situation difficile pour établir un budget compte tenu de ces incertitudes et du fait de la suppression de la Taxe Professionnelle et de son remplacement par une modalité à définir. Nous sommes dans une situation économique aujourd'hui qui justifie de la rigueur et de la prévention pour l'avenir. Voilà ce que nous notons. Au-delà de la rigueur, il y a aussi malgré tout un investissement notamment au niveau des réserves foncières ; c'est une donnée extrêmement importante pour préparer l'avenir de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

M. CALMETTE.- J'avais bien compris les propos de M. COLLIN, et c'est pour cela que je suis intervenu. J'avais compris que la motivation de l'abstention sur ce budget était un désaccord sur les orientations économiques de la CABA. En vous entendant, Monsieur MOINS, je constate que vous êtes d'accord sur les orientations économiques de la CABA, notamment sur notre politique d'acquisitions foncières. Mais peut-être que j'ai mal compris, à moins que vous contredisiez une des deux hypothèses.

M. MOINS.- Monsieur le Maire, je crois que vous entendez très bien, mais vous entendez ce que vous voulez entendre. Nous soutenons effectivement que les acquisitions foncières ont toujours été importantes pour la CABA et en conséquence pour la Ville d'Aurillac. C'est un choix, et cela l'a toujours été, vous le savez puisque nous avons débattu de cela il y a un an et demi. C'est une orientation importante pour l'avenir d'Aurillac. Aujourd'hui, il y a des réserves foncières qui se sont programmées. C'était important. Elles le sont malgré les difficultés

économiques actuelles et la rigueur du budget. Voilà ce que nous avons noté. Nous avons parlé d'autres choses en Conseil Municipal, Monsieur le Maire.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je vais répondre très rapidement sur le Budget Principal à M. COLLIN, à M. MATHONIER et à M. MOINS. Le fait que l'opposition municipale ne vote pas le budget, je trouve cela tout à fait normal, nous sommes en démocratie et chacun doit assumer ses choix. Que vous votiez contre, que vous vous absteniez ou que vous votiez pour, cela relève de votre choix ; et puis, il n'est pas mauvais qu'il n'y ait pas l'unanimité. Personnellement, cela ne m'empêche pas de dormir. Je pense que vous avez dû constater qu'il y a un budget qui tient la route parce qu'il y a toujours d'autres budgets possibles. Par contre, lorsque nous avons des ressources qui sont encadrées comme le sont les nôtres, ce n'est pas sur les ressources que nous pouvons beaucoup jouer, nous n'avons pratiquement aucune marge de manoeuvre. Les seuls choix sont sur les dépenses. Au niveau des dépenses de fonctionnement, il y a des charges qui sont difficiles à diminuer, même si nous faisons ce que nous pouvons ; il y a une légère augmentation des charges de personnel, et puis nous avons dû, parce que la Communauté s'est étendue et parce que ses compétences ont été élargies, augmenter le nombre d'agents de la CABA. Nous devons être la seule collectivité qui a assumé les 35 heures et les RTT en embauchant du personnel, et nous en avons embauché parce qu'il y avait des besoins, mais en faisant attention à nos finances. Ce n'est donc pas là-dessus que nous pouvons jouer.

Sur les dépenses, il y a des subventions que nous devons verser à un certain nombre de structures, notamment le SDIS. Notre subvention au SDIS, c'est plus de 2 M€. La seule chose que nous avons à faire, c'est un chèque, c'est la seule chose qu'on nous demande ; on ne nous demande pas notre avis d'ailleurs sur la manière dont c'est géré. En tout cas, nous n'avons pas les moyens de diminuer notre subvention. Sur un certain nombre d'autres structures il en est pratiquement de même. Vous prenez les problèmes aujourd'hui d'emploi ; ce n'est pas sur le PLIE qui fait un excellent travail avec une « clientèle » qui a des difficultés vraiment les plus graves que nous pouvons faire des économies. Il y a aussi la Mission Locale qui travaille pour les jeunes ; ce n'est pas là-dessus non plus que nous diminuerons les budgets. Ce sont des postes lourds. Il y a aussi l'Office de Tourisme et un certain nombre de structures sur lesquelles nous pouvons faire passer le message de dépenser le minimum, mais c'est à peu près tout ce que nous pouvons faire.

Il reste les choix en matière d'investissement. Je ne sais pas s'il y a vraiment d'autres perspectives. Vous me dites, Monsieur MOINS, que les objectifs ne sont pas forcément très clairs. Pour notre équipe, ils sont parfaitement clairs. Je remercie l'équipe de sa cohésion et de son travail. Les objectifs, c'est de faire en sorte que nous puissions tenir déjà sur le plan fiscal sans créer un nouvel impôt, sachant que nous verrons de quoi demain sera fait. C'est aussi de faire en sorte que nous maintenions un investissement élevé avec des opérations lourdes qui structurent le territoire, avec, après le Centre Aquatique, la Médiathèque, le Parapluie, les Gorges de la Jordanne, l'UCPA, sachant que la Médiathèque est un élément tout à fait lourd. Vous me dites parfois qu'il n'y a pas assez pour le développement économique. Quelle est la collectivité, proportionnellement à ses ressources, qui fait plus pour le développement économique ? Moi, je n'en connais pas. Par exemple, sur les zones d'activités, nous mettons en fonds propres sur Esban plus de 4 M€. Je citerai aussi ce que nous avons fait sur l'Antenne universitaire au niveau des résidences pour Etudiants et du fonctionnement de l'Antenne universitaire parce que cela touche aussi un autre aspect du développement économique. Il y a aussi ce que nous supportons et ce que nous apportons en matière de désenclavement ; l'avion et l'aérodrome, ce n'est pas une compétence obligatoire, nous l'avons prise. Nous faisons en sorte de faire de la prospective par rapport aux dépenses de demain. Nous avons des

désaccords profonds avec la gouvernance économique, je n'y reviendrai pas dessus. Si nous mettons dans ce budget que nous allons gérer l'aéroport, c'est parce que d'autres se sont désengagés. Nous allons le faire.

Je ne sais pas vraiment quels sont les dossiers et les orientations différentes que nous aurions pu entendre. Ceux qui ont mis un frein ou tous les obstacles possibles –ce qui n'est pas votre cas puisque les délibérations ont été votées à l'unanimité– au développement des zones d'activités économiques commerciales ont coûté depuis 4 ans des millions d'euros en recettes à la collectivité et ont coûté encore plus cher au développement économique du Bassin d'Aurillac pour préserver des intérêts particuliers. Quand je vois qu'une certaine gouvernance économique déconseille aux entrepreneurs de s'installer à Esban, c'est à désespérer non pas du genre humain, mais d'un certain nombre de gens. Je crois que le développement de l'économie, nous le faisons par des actions fortes. Vous avez rappelé, Monsieur MOINS, la constitution de réserves foncières. C'est l'avenir. Quand nous sommes arrivés ici en 2001, les réserves foncières, ce n'est pas compliqué, c'était pratiquement zéro ; il restait quelques milliers de mètres carrés sur les Quatre Chemins et quelques milliers de mètres carrés à Baradel, et pour l'avenir il n'y avait rien, ce qui s'appelle rien ! Nous avons donc constitué ces réserves foncières, nous les avons mises en application et nous allons en faire d'autres parce que c'est cela l'avenir. Je crois que, là-dessus, il faut aussi avoir une vision d'avenir. C'est celle que nous avons de manière très, très majoritaire, et je ne crois pas qu'il y en ait d'autres possibles aujourd'hui pour essayer de développer ce territoire. Je ne crois pas qu'on puisse développer le territoire à coups de grands-messes médiatiques. Je crois qu'on développe le territoire par des actions. C'est ce que nous essayons de faire. Nous ne dépensons pas beaucoup en communication, nous ne dépensons pas beaucoup en frais de fonctionnement ou en tout cas le minimum. Je crois que c'est cela une gestion responsable à notre époque.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je n'ai pas parlé de l'Antenne universitaire. Sur l'Antenne universitaire, il y a des motifs d'inquiétude et des motifs de satisfaction. Les motifs d'inquiétude, c'est l'IUFM ; vous savez où nous en sommes ; M. DARCOS m'a répondu que ce n'était pas de sa compétence, mais de celle de Mme PECRESSE. C'est un dossier qui est en cours. Sur le plan universitaire, la bonne nouvelle, c'est qu'au niveau de l'IUT, sur la rentrée 2008, il y a eu une centaine d'étudiants en plus. Nous avons, à ce niveau-là, des résultats encourageants qui ont été développés en partenariat avec le Conseil Général ; ce qui prouve que, dans certains cas, on peut y arriver quand il y a de la bonne volonté. Voilà ce que je voulais vous dire.

En 2009, nous continuons sur l'immobilier d'entreprises. Ce que nous avons fait sur ABEIL, c'est aussi la démonstration de nos capacités de réaction. Nous sommes allés vite, nous sommes intervenus en amont ; cela ne veut pas dire que nous réussissons. Nous avons pris tous ensemble une décision difficile, qui n'est pas gagnée d'avance. Nous l'avons fait sans médiatisation parce que, comme l'a rappelé très justement le responsable d'un grand établissement bancaire il y a quelque temps, gérer des dossiers économiques et surtout des dossiers de difficultés d'entreprises dans la communication et dans la médiatisation excessive ce n'est jamais la bonne formule. Nous sommes, sur certains dossiers, restés discrets jusqu'au moment où il faudra l'être peut-être moins.

Voilà quel est l'objet de ce budget. On peut toujours faire mieux. Je ne prétends jamais à la perfection parce que l'expérience nous démontre que parfois nous faisons des choix que nous estimons bons dans l'intérêt général et qui se révèlent à l'usage un peu moins opportuns, même s'ils suscitent l'enthousiasme. Il faut donc être prudent. Nous avons une gestion qui est à la fois prudente et dynamique, et nous allons continuer à essayer de le faire de cette manière. Je

voulais remercier les services de la Communauté d'Agglomération, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, Serge DESTANNES, Laurent PEREZ qui va bientôt nous quitter compte tenu de la promotion qu'il a eue pour son nouveau travail en Haute Garonne, c'est aussi la concrétisation de la reconnaissance de ses talents, et je lui souhaite, dans ses nouvelles fonctions importantes, beaucoup de succès. Je veux remercier aussi tous ceux qui ont participé à la préparation de ce budget, notamment le Vice-Président chargé des Finances, la Commission des Finances et les Services parce que c'est de plus en plus compliqué. Le jour où on nous simplifiera les choses, ce qui ne me pas être forcément le cas rapidement, ce sera une bonne chose.

Je mets ce budget aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? 4 voix.

Le budget est adopté, et je vous en remercie.

La délibération N° 2009/058 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous passons aux budgets annexes. Cela coule de source... Monsieur DESTANNES, je vous laisse la parole.

DELIBERATION N° 2009/059 : BUDGETS ANNEXES – BUDGETS PRIMITIFS 2009
Rapporteurs : Vice-Présidents chargés des budgets annexes

M. DESTANNES.- Merci, Monsieur le Président. En ce qui concerne le Budget de l'Eau Potable, nous avons un budget pratiquement identique à celui de 2008. Je dirai que la variation des masses budgétaires entre 2008 et 2009 ne tient qu'à la réduction de l'excédent antérieur reporté. Le résultat budgétaire, fin 2008, s'élève à 1 758 000 €, et il est proposé d'affecter 700 000 € au financement des investissements.

Je rappellerai qu'au niveau des recettes nos deux principales recettes sont liées bien sûr à la vente de l'eau qui représente 3 200 000 € sur un budget de 5 400 000 €, et les abonnements 900 000 €. Vous voyez que le total de ces deux recettes fait à peu près 75 % de notre budget de fonctionnement. A cela, s'ajoutent d'autres recettes liées à des travaux faits par le personnel de la Communauté d'Agglomération : des branchements, des extensions de réseau ou autres.

En ce qui concerne les dépenses, les frais de personnel représentent 2 155 000 €. Je dirai que nous avons une légère augmentation par rapport à 2008 dans la mesure où nous allons restructurer à la fois les Services de l'Eau et de l'Assainissement, et cette restructuration va entraîner un certain nombre d'embauches de personnels, et c'est lié également –c'est ce que rappelait le Président tout à l'heure– à l'extension du périmètre car cela a des effets par rapport aux interventions de nos équipes ; mais il s'agit aussi d'avoir un meilleur service aux usagers. Je rappellerai aussi que nous avons des frais financiers qui sont relativement faibles puisque, pour 2009, les intérêts d'emprunts ne représenteront que 76 000 €.

C'est un budget de fonctionnement à 5 400 000 € pour 2009.

Je rappellerai aussi qu'en fin 2008 nous avons voté les nouveaux tarifs concernant l'eau et l'assainissement et que le prix du mètre cube d'eau est resté stable pour 2009, c'est-à-dire fixé à 1,02 € hors taxes le m³.

En ce qui concerne l'investissement, il est de l'ordre de 3 140 000 €. En prévisions budgétaires, les emprunts nouveaux sont légèrement supérieurs à l'amortissement de la dette. Pour autant, les dépenses d'équipement repartent à la hausse, en lien avec les rénovations générales de réseaux en secteurs urbains notamment, et avec les projets de renforcement des dessertes Sud Aurillac et Vallée de l'Authre. Il faut rappeler que nous avons très peu de subventions sur ces opérations d'investissement sur le Budget de l'Eau puisque la seule collectivité qui nous aide c'est le Conseil Général, que je remercie par rapport à son aide dans ce domaine.

Je rappellerai également qu'en 2009 nous devrions arriver à la fin de la modélisation de notre réseau et que dans les années 2010, 2011 et suivantes d'ailleurs nous aurons sans doute des investissements plus importants pour renforcer et sécuriser l'ensemble de la distribution d'eau potable sur toutes les communes de la Communauté d'Agglomération.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur le Budget de l'Eau. Je ne sais pas s'il y a des questions ou si nous pouvons passer directement au Budget de l'Assainissement.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de questions sur les pesticides ? En lisant la presse, vous avez pu vous rendre que, parfois, il y avait des pesticides dans le réseau d'eau.

M. DESTANNES.- Tout à fait. Il y a une recherche qui va être faite ; nous avons une jeune stagiaire qui va travailler sur ce domaine-là, puisqu'il y a des choses que nous avons du mal à nous expliquer, pour arriver à trouver quelques pesticides sur certains secteurs.

M. LE PRESIDENT.- Malgré tout, la situation n'est aucunement dangereuse. Là aussi, il faut rassurer les abonnés. Nous avons une eau globalement de bonne qualité. Il peut arriver que, sur tel secteur, à tel moment, il y ait un problème de chloration à la suite d'une remise en service, cela arrive. Mais d'une manière générale, la qualité de l'eau est très satisfaisante. Et puis, il faut se méfier des analyses de certains services puisque, il y a quelques mois – le Maire de Reilhac s'en souvient –, l'eau a été coupée sur plusieurs centaines d'habitants de Reilhac puisque les analyses étaient catastrophiques selon le service compétent qui n'est pas un service de la Communauté d'Agglomération. Nous nous sommes rendus compte par hasard qu'ils avaient fait un contrôle chez un agent de la Communauté d'Agglomération qui nous a dit qu'ils avaient fait le contrôle sur le tuyau d'arrosage qui n'était pas branché au réseau public. Ce qui veut dire que les leçons sont faciles à donner... Ils ne se sont même pas excusés d'ailleurs. Nous leur avons écrit pour leur dire ce que nous pensions de cela. Il faut parfois se méfier des résultats d'analyse. Mais c'est un budget qui est satisfaisant. Le suivant est plus difficile.

M. DESTANNES.- Je vais vous présenter le Budget de l'Assainissement. Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, nous sommes sur un budget de 5 898 000 €. Là aussi, les recettes principales proviennent à la fois des abonnements et des redevances. Je rappellerai que nous avons voté en 2008 pour 2009 une augmentation de la taxe d'assainissement qui est passée de 1,25 € à 1,33 €. Ce sont nos deux principales ressources pour financer ce Budget d'Assainissement.

Il est à noter qu'il y avait le décalage entre la collecte et le reversement des redevances Adour-Garonne, mais cela a été apuré en 2008. Désormais, la recette et la dépense seront strictement équivalentes à partir de 2009.

Les évolutions tarifaires votées fin 2008 engendrent bien sûr une croissance du produit de la redevance d'assainissement. Les autres recettes sont, par contre, évaluées en baisse du fait de la contraction du marché immobilier pour les travaux et d'un rappel de prime d'épuration de

2007 perçus en 2008. Même observation pour les frais de personnel qui croissent un peu plus fortement que sur les autres budgets, en lien avec l'aménagement des organigrammes des services de l'eau et de l'assainissement ; il y a d'ailleurs un certain nombre de recrutements qui viennent d'être lancés.

Sur le résultat budgétaire de fonctionnement qui s'élève à 1 683 000 €, il est proposé d'affecter sur ce montant 850 000 € à l'investissement.

Les dépenses d'investissement sont en très forte hausse puisque nous avons des prévisions à 8 615 000 €. Elles sont donc en forte progression compte tenu des programmes ERU (Eaux résiduaires urbaines) et de l'étude complémentaire qui a été faite pour la station de Souleyrie, pour se mettre en conformité surtout sur la collecte, pour répondre à la directive européenne et également à ce que nous demande l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Bien entendu, ces dépenses d'investissement prévoient la première tranche des travaux sur la Vallée de l'Authre qui comprennent la restructuration des réseaux de Jussac pour éliminer une grande partie des eaux claires parasites et le début de travaux sur Reilhac pour refouler à terme l'ensemble des eaux usées de Reilhac sur la station de Jussac. Ceci impose un recours accru à l'emprunt. Dans l'hypothèse d'une exécution du budget à 100 %, ce qui, comme le disait le Président tout à l'heure, ne se réalisera pas, la dette aurait une croissance de près de 1,5 M€. La concrétisation de l'ensemble de ces investissements ne sera cependant guère envisageable sans le soutien du Conseil Général et surtout de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Je rappellerai simplement qu'entre l'opération ERU et les travaux sur la Vallée de l'Authre nous sommes sur des dépenses prévisibles d'un montant de l'ordre de 8 à 10 M€.

Quand nous savons qu'à ce jour la seule possibilité que nous avons, c'est d'avoir des budgets équilibrés, c'est-à-dire payés par la taxe d'assainissement en ce qui concerne le Budget d'Assainissement, vous voyez les difficultés qui nous attendent dans les années qui viennent pour maintenir notre budget en équilibre. J'espère simplement qu'à travers ce qui a été dit avec l'Agence de l'Eau et les obligations qu'on nous met sur le taux de collecte nous aurons des aides substantielles de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, mais ce n'est pas encore gagné.

M. LE PRESIDENT.- Ce sera un budget difficile pour les années à venir, mais c'est partout pareil. Ce n'est pas une satisfaction que ce soit partout pareil, mais les mises aux normes, les contraintes et le programme Eaux Résiduaires Urbaines sont le résultat de directives européennes qui s'appliquent plus particulièrement aux Agglomérations parce que c'est là où en quantité les efforts les plus significatifs peuvent donner des résultats. Il est vrai que, plutôt d'aller le faire là où il y a 50 habitants, il y a plus de résultats par rapport aux directives européennes en tapant sur les concentrations de populations. Nous n'avons donc pas le choix.

M. DESTANNES.- Vous pouvez remarquer quand même que nous avons prévu un crédit pour une étude Vallée de la Cère aval ; c'est pour lancer une opération comme ce que nous avons fait sur la Vallée de l'Authre et avoir une réflexion à terme sur l'ensemble des stations, qui part de Cabrières, qui comprend également la station du Bex et qui va jusqu'à la station de Sansac-de-Marmiesse. Il s'agit donc d'avoir une réflexion générale pour savoir ce que nous voulons faire sur l'ensemble de ces stations ; nous pourrions peut-être à terme n'en avoir plus qu'une seule, comme nous l'envisageons pour Jussac et pour la future station d'Espinat.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur DESTANNES. Y a-t-il des questions sur ces deux Budgets de l'Eau et de l'Assainissement ? Monsieur DABERNAT, vous avez la parole, je suppose que vous voulez parler des lagunes.

M. DABERNAT.- Je suppose que les lagunes sont sur le budget d'investissement, mais que c'est prévu et que cela suit son cours normalement.

M. LE PRESIDENT.- Les lagunes, c'est en cours. Y a-t-il d'autres questions ? Il y a des dossiers qui mettront un peu de temps à se réaliser, mais nous avons travaillé avec les services de l'Etat en matière d'assainissement et d'urbanisme pour débloquer certains points qui étaient un peu difficiles au niveau de la délivrance des permis de construire ; là-dessus, nous avons avancé de manière constructive. Je mets ces budgets aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les Budgets Primitifs 2009 de l'Eau et de l'Assainissement sont adoptés à l'unanimité. Je vous remercie.

Je passe la parole à M. BESSAT pour le Budget des TDMA.

M. BESSAT.- Le Budget sur le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés représente pour cette année une véritable stabilité. Stabilité qui n'avait pas été observée depuis quelques années. Vous voyez par exemple qu'en bleu les frais de personnel n'évoluent que très marginalement, de même que les charges courantes de fonctionnement.

Par contre, la TEOM (en vert) que vous voyez à l'écran a évolué de façon assez significative. Ceci est dû à deux éléments. Le premier, c'est l'évolution des bases qui ont crû de 6,71 %. Le deuxième élément, c'est la délibération que nous avons prise ensemble à l'automne concernant la suppression de l'exonération de TEOM dont bénéficiaient jusqu'à présent certaines entreprises. Ces deux mesures, l'évolution des bases et la suppression de l'exonération de TEOM, font qu'aujourd'hui nous avons cette évolution significative et positive du produit de la TEOM.

En rose, vous voyez évoluer les autres charges diverses. Cela représente en fait la contribution que verse la CABA au Syndicat Mixte Ouest Cantal Environnement ; ce sont ces 4 € TTC qui sont versés par habitant au Syndicat Mixte qui aura la charge d'étudier et de gérer les futurs centres d'élimination de déchets ménagers. Dans cette colonne en rose relative aux autres charges diverses, vous avez, inscrite là, la provision obligatoire que nous avons votée également à l'automne, pour un montant pour cette année de 200 000 €, que nous faisons pour la gestion du site de Tronquières post-exploitation. Nous avons la charge de surveiller ce site pendant une vingtaine d'années, et durant ces 20 années nous n'aurons plus de revenus liés à l'activité de ce site ; l'objet, ici, entre les 150 000 € que nous avons votés l'an dernier et les 200 000 € que nous mettons cette année, c'est de secréter sur trois ans une provision à hauteur de 450 000 €, qui nous permettra d'intervenir au besoin sur ce site durant ces années de post-exploitation.

Au niveau du résultat, vous voyez un résultat budgétaire 2008 qui s'établit à un peu plus de 1 200 000 €, qui atteint un niveau relativement exceptionnel en terme de montant, et qui va nous permettre d'affecter 500 000 € au financement sur fonds propres des investissements de 2009. Ce qui est quelque chose de vraiment très au-dessus de notre obligation légale, puisque notre obligation était de plus ou moins 180 000 €. Là, nous mettons 500 000 € sur cela.

Au niveau de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, vous avez un petit tableau qui vous compare le taux moyen national à notre taux CABA. Effectivement, cette année, nous allons rester en dessous des 8 % avec un taux établi à 7,99 %. Cette valeur est donc inférieure de près de 10 % au taux moyen national. Cette valeur doit être en outre mise en exergue car les

bases de TEOM par habitant sur le territoire de la CABA sont également inférieures à la moyenne nationale ; de sorte que le montant de la TEOM par habitant (65 € en 2009) reste tout à fait compétitif par rapport aux montants d'autres territoires.

Enfin un dernier tableau qui concerne l'investissement. Ces dépenses d'équipement tendent également à une évolution qui reste moindre, même si une partie de ces coûts ont été transférés au Syndicat Mixte Ouest Cantal Environnement. Vous retrouvez cela dans notamment les autres dépenses d'investissement qui, en fait, formalisent le transfert d'une partie de la dette vers cette structure.

Au niveau des investissements programmés en 2009, ce sont essentiellement les 300 000 € dont nous aurons l'occasion de parler dans une délibération à venir, lorsque nous aurons voté les budgets, et qui concernent l'engagement que nous avons pris ensemble de faire la priorité 2009 sur la lutte contre les mauvaises odeurs, contre les problèmes que nous avons eus à Tronquières dans le traitement du captage du biogaz. C'est ce qui va générer normalement l'essentiel de notre activité, sachant qu'il y a également un renouvellement partiel de véhicules.

Voilà les grandes lignes de ce budget. Pour conclure, un budget de fonctionnement à l'équilibre aux environs d'un peu moins de 7 M€ et un budget d'investissement de 2,7 M€. Voilà en quelques mots synthétisé, Monsieur le Président, ce budget des TDMA.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le Budget Primitif 2009 des TDMA est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons au Budget du PLIE. Monsieur CALMETTE, vous pouvez le présenter.

M. CALMETTE.- C'est un sujet totalement différent, mais aussi très important et qui est directement impacté par la situation économique actuelle. En 2008, le PLIE a accompagné 438 personnes, avec un taux de sortie positive –dans le jargon administratif c'est un emploi supérieur à 6 mois ou une formation qualifiante– de plus de 53 %. Je crois que ces chiffres confirment la pertinence du PLIE sur le territoire de la CABA. Les données actuelles du chômage, avec une montée conséquente du chômage ces dernières semaines, ont sensiblement modifié la donne. La baisse vertigineuse des missions d'intérim, la diminution mois par mois depuis le début de l'année des offres d'emplois, le non renouvellement des CDD frappent en premier lieu le public qui était déjà en difficulté d'insertion professionnelle, puisque désormais vient s'ajouter au public du PLIE une arrivée massive de nouveaux demandeurs d'emploi (+ 16,8 % en un an sur 2008) qui, eux, sont immédiatement mobilisables sur une offre qui, elle-même, est en voie de raréfaction. Il est donc nécessaire d'adapter les activités du PLIE à cette nouvelle donne pour mieux armer le public du PLIE qui est déjà en grande difficulté. Il faut que nous essayions notamment de favoriser la formation des personnes concernées sur des niches d'emplois, en particulier des services, où ils peuvent avoir une chance de faire au moins jeu égal avec les nouveaux demandeurs d'emploi qui s'inscrivent sur le marché du travail depuis quelques semaines.

En 2009, sur 505 000 € de financements directs, dont 100 000 € de la CABA, 65 000 € du Conseil Général et 340 000 € du FSE, le PLIE consacra près de la moitié de cette somme, dont 170 000 € du FSE, à la priorité que je viens d'indiquer, c'est-à-dire la mise en place d'un accompagnement spécifique des contrats aidés et le renouvellement d'une plate-forme de formation pour les contrats aidés ; et puis, 100 000 € seront consacrés cette année à la mise en

entreprise et à l'emploi des participants du PLIE avec des actions innovantes pour favoriser cette démarche, notamment les CV en ligne, les conventions avec les agences d'intérim et tout autre dispositif permettant d'essayer de relever ce défi un petit peu nouveau pour le PLIE compte tenu de l'arrivée sur le marché du travail d'un nombre considérable de personnes ; ce qui ne devrait d'ailleurs pas baisser en 2009. Voilà ce défi du PLIE ; c'est un sujet dont on parle peu, c'est vrai, dans cette assemblée, mais je crois que le PLIE fait un travail au quotidien tout à fait important d'accompagnement de personnes issues du territoire de la Communauté d'Agglomération qui sont les plus en difficulté, en tout cas les plus éloignées du marché du travail.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur CALMETTE. Les subventions de l'Europe arrivent avec un peu de retard, mais elles arrivent. Pour rebondir sur les propos d'Alain CALMETTE, je voulais préciser que le PLIE qui est un dispositif qui dépend directement de la Communauté d'Agglomération a fait un travail difficile au quotidien avec un public qui est le plus en difficulté, et dans la conjoncture actuelle il est encore plus en première ligne. Ce n'est pas un personnel très nombreux ; ils font, en liaison avec les services de l'Etat, beaucoup de travail, et j'espère que nous pourrons continuer à faire le maximum envers ce public qui est le plus en difficulté.

M. CALMETTE.- Je voudrais aussi porter le témoignage d'une certaine inquiétude de ces publics dans le cadre de la restructuration du Pôle Emploi qui regroupe depuis peu les ASSEDIC avec l'ANPE. Dans ce cadre-là, cet organisme Pôle Emploi cherche des locaux permettant le regroupement de ces deux services, et en attendant il y a une restructuration qui consiste à dédier un des sites à l'accueil du public et l'autre au travail administratif, et il semblerait – et je pense que nous devons peut-être réagir – que la Direction régionale du Pôle Emploi ait choisi l'accueil du public dans les locaux des ASSEDIC actuelles sur les Camisières en maintenant le pôle administratif sans accueil du public à côté d'ici, dans un lieu où pourtant il y a un environnement qui me semble plus propice à l'accueil d'abord par rapport à l'emplacement, et puis où il y a des structures annexes telles que la Mission Locale et le PLIE qui peuvent ouvrir une cohérence par rapport à l'accueil de tous ces publics. Il me semble dommageable que cette décision soit prise pour l'accueil de ces publics, en tout cas si elle devait être confirmée.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur CALMETTE. Y a-t-il des questions sur ce budget ? Non.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le Budget Primitif 2009 du PLIE est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur DALL'AGNOL, vous pouvez présenter le Budget des Campings.

M. DALL'AGNOL.- Merci, Monsieur le Président. Le Budget des Campings est largement reconduit. La subvention d'équilibre versée par le Budget Principal s'élèvera à 105 000 €. Le résultat budgétaire 2008 s'élève à 9 668 €, et il est proposé d'affecter 6 000 € à la section d'investissement. Les encaissements espérés sont les locations des emplacements des mobil-homes ; ils sont attendus à hauteur de 125 000 €. Je n'ai rien de plus à préciser sur le budget de fonctionnement.

Sur le budget d'investissement, à hauteur de 105 728 €, les dépenses d'équipement envisagées en 2009 portent essentiellement sur les bâtiments sanitaires du Camping de l'Ombrade.

Voilà ce que je pouvais dire sur ce Budget 2009 des Campings.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il des questions sur ce budget qui ne présente pas de caractéristiques bien particulières ? J'espère qu'il y aura un peu de remplissage ; mais, de ce que j'ai entendu ce matin, il semble que les Français ne partiront pas en vacances, et nous pouvons espérer qu'ils resteront en France. Nous remplirons plus nos campings. Pas de questions. Je mets donc ce budget aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le Budget Primitif 2009 des Campings est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le budget suivant, c'est le Budget des Transports. Monsieur MONTIL, vous pouvez le présenter.

M. MONTIL.- Merci, Monsieur le Président. Le Budget des Transports, en 2009, en section de fonctionnement, avoisine les 4 106 000 €. Compte tenu des conditions économiques actuelles, par rapport à 2008 la subvention du Budget Principal doit être portée cette année de 350 000 € à 470 000 € ; ceci, alors que le produit de Versement de Transport marque le pas à hauteur de 2 150 000 € du fait de la crise économique avec la baisse de l'emploi salarié et le report d'échéances accordé par l'URSSAF, et de l'impact de la Révision Générale des Politiques Publiques. En 2009, les autres produits sont constitués par des remboursements de TVA de l'ordre de 420 000 €, du fait du changement de régime fiscal et social du délégataire STABUS par un passage à la Taxe sur les Salaires.

La totalité du résultat budgétaire 2008 qui s'élève à 283 853,41 € est reporté en section de fonctionnement.

La section d'investissement porte sur 1 089 590 €. En termes d'équipements, les projets portent essentiellement sur la réalisation d'une station de lavage pour 60 000 € et la mise en place, à travers des équipements logiciels, des services dématérialisés, du transport à la demande et de covoiturage. Le volume de la dette reste totalement stabilisé à 345 000 € et poursuit même sa baisse. L'ensemble est équilibré par les transferts d'ordre entre sections, essentiellement des amortissements.

Voilà ce qu'on peut dire, Monsieur le Président, sur le Budget des Transports.

M. LE PRESIDENT.- C'est un budget qui est très tendu puisque, comme les années précédentes et un peu plus, il faut une subvention d'équilibre de la Communauté d'Agglomération, et par rapport à l'avenir, comme le Budget de l'Assainissement, c'est un budget inquiétant car la plus grosse partie de la recette c'est le Versement de Transport qui –je vous le rappelle– est payé par les entreprises de plus de 9 salariés et aussi par les administrations ; il s'adresse donc aux emplois publics et privés. La diminution du nombre d'emplois publics avec la RGPP et puis la crise économique font logiquement que, dans l'année prochaine et les années suivantes, nous risquons d'avoir une diminution de la recette de Versement de Transport que nous ne pouvons pas augmenter puisque nous sommes à 0,60 et que nous ne pouvons pas aller plus loin. Cela veut dire qu'il faudra que nous soyons plus modérés dans les dépenses concernant les transports d'une manière générale. Il faudra que nous nous adaptions à nos capacités financières, même si ce n'est pas toujours facile. Et puis, il faudra que nous essayions d'augmenter le nombre d'utilisateurs utilisant les transports collectifs ; ce qui n'est pas très évident, comme je l'ai rappelé un jour dans une autre assemblée parce qu'il n'y a que deux solutions pour augmenter le nombre de passagers dans les transports collectifs, et il y en a même une autre, c'est d'avoir un réseau de bonne qualité mais je crois que c'est le cas, nous avons renouvelé dix bus et puis nous avons un réseau qui fonctionne correctement.

Mais sinon il faut augmenter le prix de l'essence et il faut multiplier les difficultés de stationnement et les embarras de circulation. C'est un programme qui n'entraîne pas forcément un enthousiasme général. Mais je le disais dans une autre enceinte, quand le pétrole était à son plus haut niveau, il y a eu 19 % je crois d'abonnements en plus sur le réseau ; il y a donc bien une corrélation entre le coût de l'essence et puis la fréquentation des transports en commun. Dans le budget qui vous est présenté, il y a la centrale de mobilité et le covoiturage sur lequel la STABUS est chargée de lancer dès 2009 une opération en liaison avec TRANSDEV pour développer le covoiturage. Cela n'est pas très coûteux, nous allons essayer de le faire. Pour l'avenir, c'est quand même un budget inquiétant.

Y a-t-il des questions sur ce budget ? Non. Je le mets aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le Budget Primitif 2009 des Transports est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

DELIBERATION N° 2009/060 : BUDGET TRANSPORTS – SUBVENTION 2009

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- Je vous présente une autre délibération sur le Budget des Transports, en l'absence de M. TIBLE. C'est le versement du Budget Principal vers le Budget des Transports d'une participation de 470 000 €. C'est ce que je viens de dire précédemment. Il ne faudrait pas que cela grimpe trop quand même. Je mets cette délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération N° 2009/060 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur BESSAT, vous pouvez présenter la délibération suivante qui concerne la fixation du taux pour 2009 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

DELIBERATION N° 2009/061 : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – FIXATION DU TAUX POUR 2009

Rapporteur : M. BESSAT

M. BESSAT.- C'est ce dont nous avons parlé tout à l'heure en évoquant le Budget des TDMA, en disant que nous proposons cette évolution à 7,99 % pour rester en dessous des 8 % qui sont relativement symboliques par rapport à ce montant-là, et qui nous permettent d'être parmi les collectivités qui sont à 10 % en dessous de la moyenne nationale.

M. LE PRESIDENT.- Oui. Comme l'on dit, pourvu que cela dure... Dans la délibération, il est rappelé que cette taxe est fondée sur le montant des bases prévisionnelles notifiées par les Services Fiscaux par rapport au foncier. Cette base, elle est en hausse de 6,71 % par rapport à 2008. Cela veut dire que, là-dedans, sur les 6,71 %, il y a 2,5 % concernant la revalorisation des bases qui est votée par le Parlement et le reste c'est la croissance physique de ces bases, c'est-à-dire les constructions nouvelles. Cela, c'est plutôt positif parce que cela veut dire qu'il y a eu un parc immobilier qui s'est accru, et donc les recettes se sont accrues par rapport à cela. Il vous est proposé de fixer le taux de cette taxe à 7,99 %. Nous aurions pu mettre 8, mais c'est comme les voitures à 9 999 €, médiatement c'est mieux d'être à 7,99 %, nous n'avons pas franchi la barre de 8. C'est comme pour le CIF. Je mets cette délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération N° 2009/061 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DELIBERATION N° 2009/062 : TAXE PROFESSIONNELLE – FIXATION DU TAUX POUR 2009

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- De la même façon, nous devons fixer le taux pour 2009 de la Taxe Professionnelle. Je vais peut-être vous faire l'économie de tout ce que nous avons déjà dit et du rappel concernant le fait que nous aurions pu augmenter, mais pas beaucoup, et donc nous n'augmentons pas parce que cela aurait un résultat net de 18 000 € puisqu'il faudrait que nous reversions une partie de l'augmentation ; cela n'a donc pas tellement d'intérêt d'augmenter. Nous vous proposons donc de laisser le taux à 16,48 %, comme sur les 7 années précédentes, et de ne pas y toucher. De toute façon, nous ne pourrions pas y toucher maintenant énormément et cela n'aurait pas grande signification. Je mets cette délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération N° 2009/062 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. LOURS présente la délibération suivante relative à la détermination du montant 2009 des attributions de compensation, compte tenu de l'intégration des communes de Vezels-Roussy et de Labrousse.

DELIBERATION N° 2009/063 : DETERMINATION DU MONTANT 2009 DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION – INTEGRATION DES COMMUNES DE VEZELS-ROUSSY ET DE LABROUSSE

Rapporteur : M. LOURS

M. LOURS.- Suite à l'adhésion des Communes de Vezels-Roussy et de Labrousse, et conformément aux dispositions de l'article 1609 du Code Général des Impôts, il appartient à l'assemblée délibérante des EPCI à TPU de fixer le montant de l'Attribution de Compensation pour chacune de ses communes membres. La fixation de cette attribution intervient nécessairement lors de la création de l'EPCI ou lors de l'adhésion d'une nouvelle commune à un tel établissement. Le montant initial peut également être révisé ultérieurement lorsque de nouvelles compétences sont transférées à la structure intercommunale.

Le principe de calcul de cette dotation est relativement simple même si ses modalités pratiques exigent de la rigueur dans l'analyse et la détermination des coûts des charges transférées. Ainsi, pour une commune donnée, l'Attribution de Compensation est égale au montant de la fiscalité transférée à l'EPCI déduction faite de la valeur des charges qui lui sont déléguées. Les montants précis de ces dernières sont arrêtés par la Commission d'évaluation des charges transférées qui est composée de représentants de toutes les communes membres de l'EPCI. Cela a été discuté au dernier Bureau entre tous les membres de l'EPCI.

L'Attribution de Compensation peut donc être positive ou négative. Dans le premier cas, l'EPCI à fiscalité propre va verser une dotation annuelle à sa commune membre. Dans le second cas, ce sera la commune qui contribuera à l'EPCI.

Les montants actuels des Attributions de Compensation au sein de la CABA sont donc le fait de situations diverses selon les dates d'adhésion des communes et les compétences conférées progressivement à notre Communauté. Les 13 communes qui perçoivent une attribution positive sont essentiellement celles qui avaient à la date de leur adhésion des bases de Taxe Professionnelle significatives. Inversement, 9 communes versaient jusqu'alors à la CABA une Attribution de Compensation négative.

Pour ces 22 membres, les montants dus ou versés ont été reconduits pour 2009 par délibération du 15 décembre 2008.

Le total des produits transférés est de 12 465 € pour Labrousse et de 4 026 € pour Vezels-Roussy.

Le total des charges transférées est de 10 882 € pour Labrousse et de 4 051 € pour Vezels-Roussy.

Suite à ces chiffres, l'Attribution de Compensation à percevoir par la CABA pour Vezels-Roussy sera de 25 €, et l'Attribution de Compensation à verser par la CABA à Labrousse sera de 1 583 €. Je pense qu'il n'y a pas de problèmes pour les deux communes concernées.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les montants de l'Attribution de Compensation 2009 des communes de Labrousse et de Vezels-Roussy conformément au calcul arrêté par la Commission d'évaluation des transferts, le montant à verser s'élevant à 1 583 € pour Labrousse, et celui à percevoir de Vezels-Roussy étant de 25 €.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur LOURS. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération N° 2009/063 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur BESSAT, vous pouvez présenter la délibération suivante qui concerne le transfert au Syndicat Mixte Ouest Cantal Environnement des actifs réalisés par la CABA.

DELIBERATION N° 2009/064 : TRANSFERT AU SYNDICAT MIXTE OUEST CANTAL ENVIRONNEMENT DES ACTIFS REALISES PAR LA CABA

Rapporteur : M. BESSAT

M. BESSAT.- En fait, c'est une délibération très technique pour expliquer les transferts d'actifs qui se font jour suite au transfert de compétence. Pour rester relativement simple, la CABA est aujourd'hui compétente en matière de collecte, d'élimination et de traitement des déchets et elle le restera sur toutes ses installations actuelles. Elle le restera tout le temps pour la collecte, le traitement et le centre de tri. Mais, pour les centres à venir de traitement, c'est le Syndicat Mixte Ouest Cantal Environnement (SMOCE) qui prend cette compétence. Ce Syndicat étant constitué, et nous, CABA, ayant déjà travaillé ou acquis des actifs dans le cadre des futurs centres, nous devons par cette délibération simplement transférer ces actifs au Syndicat qui en a maintenant la compétence et la charge. Ces actifs avaient été financés par le biais d'un prêt d'un montant de 400 000 € auprès de la Société Générale. Il s'agit en fait de transférer avec les éléments d'actifs la charge de l'emprunt au Syndicat Mixte.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver le transfert en pleine propriété au SMOCE des immobilisations identifiées pour une valeur brute de 264 573,04 €, des engagements souscrits ou reçus pour la réalisation des nouveaux centres d'enfouissement s'élevant à 264 571,92 € en dépenses et à 58 070 € en recettes et le versement du CRD du prêt Société Générale pour un montant de 380 163 €, en contrepartie de l'engagement du Syndicat à lui rembourser les échéances de ce tirage à compter du 1er janvier 2009, puisque nous gardions en comptabilité jusqu'à fin 2008 tous les éléments d'actifs liés à ces futurs centres. C'est au 1er janvier que nous faisons le transfert de ces actifs au Syndicat qui acquiert cette compétence nouvelle.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur BESSAT. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération N° 2009/064 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. CARPENTIER devait présenter la délibération suivante qui concerne le versement d'une subvention pluriannuelle de fonctionnement à l'Association ECLAT. Il s'est absenté. M. CALMETTE va présenter cette délibération à sa place.

DELIBERATION N° 2009/065 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION PLURIANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION ECLAT
Rapporteur : M. CALMETTE

M. CALMETTE.- Il s'agit du versement de la subvention annuelle à ECLAT, qui rentre dans le cadre d'une convention qui, elle, est triennale puisqu'a été signée une convention avec les différentes collectivités (Etat, Région, Conseil Général et CABA) pour la période 2007 à 2009. Cette convention prévoit un versement à hauteur de 500 000 € pour 2009 ; somme à laquelle il faut rajouter 10 000 € qui devaient servir et qui ont servi à l'organisation de l'Université Nomade qui a eu lieu l'année dernière, où nous avons eu la participation de l'ensemble des pays d'Europe pour une rencontre à l'occasion du festival. Cette subvention de 10 000 € vient régulariser l'engagement de la CABA à participer à cette Université Nomade qui a eu lieu l'année dernière. Le total (500 000 € + 10 000 €) représente donc une somme de 510 000 €.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur CALMETTE. Cette subvention comprend à la fois ce que nous versons pour le festival et pour aussi le fonctionnement de la fabrique, le Parapluie, qui développe une activité tout à fait importante tout au long de l'année. C'est une subvention extrêmement importante par rapport aux finances de la Communauté d'Agglomération puisque 500 000 € en période actuelle ce n'est pas neutre, et il convient au cours de l'année de travailler sur un renouvellement des conventions avec l'Etat, avec la Région et avec le Conseil Général pour préparer les années futures pour ce festival qui reste le premier festival européen de théâtre de rue. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. Je la mets aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération N° 2009/065 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur MAUREL vous pouvez présenter la délibération suivante qui concerne la participation allouée au Comité des Oeuvres Sociales pour l'année 2009.

DELIBERATION N° 2009/066 : PARTICIPATION ALLOUEE AU COS POUR L'ANNEE 2009

Rapporteur : M. MAUREL

M. MAUREL.- Comme vous le savez, la CABA, ainsi que d'autres communes et établissements publics du Bassin d'Aurillac délèguent l'action sociale en faveur de leurs personnels à l'association COS (Comité des Oeuvres Sociales) du Pays Vert. A ce titre, la CABA verse à l'association une participation qui est calculée sur la base d'un taux de 1,75 % de la somme des traitements indiciaires annuels bruts des agents titulaires et contractuels de chacun des budgets de la CABA constatée en année N - 1, y compris les versements intervenant au titre de la NBI, du Supplément Familial de Traitement et du Régime Indemnitaire, mais déduction faite des éventuelles retenues. Vous avez d'ailleurs au verso de la délibération le détail du calcul par budget et par nature de rémunération.

Pour l'année 2009, les sommes nécessaires à la liquidation de cette participation sont inscrites dans les différents budgets, aux articles 6474. Elles représentent un montant global de 103 485,37 €.

Il est précisé dans la délibération que, le montant de la contribution de la CABA étant ainsi supérieur au seuil de 23 000 € fixé par la réglementation, la liquidation de cette subvention est conditionnée par la présentation par le COS de ses comptes de résultats et du bilan du dernier exercice clos approuvé par un commissaire aux comptes ainsi que de son dernier bilan moral et de ses prévisions budgétaires pour l'année en cours.

Il est en outre rappelé que la Ville d'Aurillac met à disposition de l'association des locaux et du personnel, la charge de cette mise à disposition étant en sus répartie entre les collectivités contribuant au COS au prorata de leur nombre d'agents.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 103 485,37 € au COS du Pays Vert en vue de conduire une politique d'action sociale auprès de l'ensemble des personnels de la CABA et sans que puissent être exigées d'eux d'autres conditions que cette qualité ;
- d'autoriser M. le Président à procéder à sa mise en oeuvre au titre de l'année 2009 dès lors que les obligations légales du COS auront été honorées.

M. LE PRESIDENT.- C'est un effort qui n'est pas négligeable. C'est le moins que l'on puisse dire. J'espère que c'est bien utilisé. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. Je la mets donc aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération N° 2009/066 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la restructuration de la Médiathèque Communautaire. M. Roger DESTANNES, premier Vice-Président chargé des Travaux, va commencer la présentation, et M. NICOLAS va poursuivre.

DELIBERATION N° 2009/067 : RESTRUCTURATION DE LA MEDIATHEQUE COMMUNAUTAIRE – ADOPTION DE L'APD – AVENANT N° 1 AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE N° 2008/051

Rapporteur : M. DESTANNES

DELIBERATION N° 2009/072 : RESTRUCTURATION DE LA MEDIATHEQUE COMMUNAUTAIRE – DEMANDES DE SUBVENTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : M. NICOLAS

M. DESTANNES.- Il vous est rappelé que la CABA a attribué le marché de maîtrise d'oeuvre au Cabinet BASALT ARCHITECTURE. L'objet de cette délibération est d'adopter l'Avant Projet Définitif, d'approuver l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre et de définir les modalités de consultation des entreprises dans le cadre des marchés de travaux.

Le maître d'oeuvre a établi l'Avant Projet Définitif dont le coût est estimé à 3 419 000 € HT (valeur novembre 2008) pour la partie travaux et à 590 000 € HT pour la partie mobilier (hors équipement informatique, et Jean-Paul NICOLAS pourra y revenir).

Par rapport à l'enveloppe d'origine, l'évolution financière du projet est essentiellement liée à des modifications du programme demandées par le maître d'ouvrage – nous avons déjà eu l'occasion d'en parler dans cette assemblée –, à la variation des prix – je rappellerai qu'en un an l'indice de révision a évolué de 6,8 % –, ainsi qu'au type de fondations qui a été modifié suite aux résultats de l'étude géotechnique qui a été faite sur le site. La première modification du programme porte sur la réintégration au sein de la Médiathèque du stockage des ouvrages initialement envisagé à l'extérieur. Cette prestation est évaluée à 180 000 € HT. La deuxième concerne une extension supplémentaire du bâtiment rue du 139ème RI pour aménager un Espace Presse Actualité, évaluée à 31 000 € HT. Comme je vous le disais tout à l'heure, la variation de l'enveloppe financière est également liée à l'évolution de l'index de révision. Cette actualisation amène une dépense supplémentaire de 228 655 € HT pour la partie travaux et de 40 000 € HT pour la partie mobilier. Enfin, la modification du type de fondation imposée par les résultats de l'étude de sols est estimée à 55 000 € HT.

Conformément aux dispositions de la loi MOP relative à la maîtrise d'ouvrage publique et du marché de maîtrise d'oeuvre, lors de l'adoption de l'APD par le maître d'ouvrage, il convient également de fixer par voie d'avenant le forfait définitif de rémunération du maître d'oeuvre et d'arrêter le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'oeuvre au moment de la remise des offres dans la limite d'un seuil de tolérance établi à 3 %.

Le forfait de rémunération définitif du maître d'oeuvre arrêté au stade de l'APD est fixé à 372 756 € HT. Je rappelle bien entendu qu'en plus de l'architecte il y a des bureaux d'études spécialisés qui font partie de la maîtrise d'oeuvre. Ce coût correspond au forfait de rémunération provisoire sur lequel a été attribué le marché auquel est rajouté le produit du taux de rémunération fixé à l'acte d'engagement (11,6 %) par la part de l'enveloppe complémentaire liée aux modifications du programme demandées par le maître d'ouvrage et aux aléas liés aux résultats de l'étude de sols.

Cet avenant n° 1 au niveau du marché de maîtrise d'oeuvre de 30 856 € HT représente une augmentation des prestations de 9,02 % par rapport au montant initial du marché. Il porte le montant du marché de 341 900 € HT à 372 756 € HT. Il fixe le coût prévisionnel des travaux au stade de l'avant-projet détaillé à 3 419 000 € HT pour les travaux et à 590 000 € HT pour la partie mobilier (valeur novembre 2008).

Enfin, et c'est sans doute le plus important pour tout le monde, il convient de lancer la consultation des marchés de travaux afin de réaliser cet ouvrage. La consultation sera passée selon les modalités de la procédure adaptée puisque je vous rappelle que maintenant nous pouvons aller jusqu'à un peu plus de 5 M€ pour passer des marchés de travaux en procédure adaptée, tel que l'a prévu le décret du 19 décembre 2008. Elle se décompose en 12 lots distincts et sera conclue en marchés séparés. On vous a présenté dans la délibération le tableau avec les différents lots. Parmi les principaux lots, vous voyez que le lot n° 1 « Démolition, gros œuvre, carrelage, faïence » présente une estimation d'un peu plus de 929 000 €. Le lot n° 4 « Menuiseries extérieures, aluminium, métallerie » représente près de 450 000 €. Le lot n° 5 « Plomberie, chauffage, ventilation » représente 500 000 €. Le lot n° 8 « Menuiseries intérieures » représente 419 000 €. Le lot n° 6 « Électricité » représente 337 000 €. Je ne cite que les lots les plus importants. Il est donc prévu 12 lots qui seront attribués individuellement.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter l'avant-projet définitif tel qu'il vous a été présenté.
- d'adopter le projet d'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre et d'autoriser le recours à la procédure adaptée conformément aux dispositions du décret du 19 décembre 2008 de mise en oeuvre du Plan de relance économique dans les marchés publics, selon les lots tels qu'ils vous ont été indiqués.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur DESTANNES. Monsieur NICOLAS, vous pouvez intervenir.

M. NICOLAS.- Nous avons préparé un diaporama pour vous montrer l'ensemble des vues dont nous disposons sur ce nouvel équipement.

Moi, je voudrais préciser quelques points sur cette délibération par rapport aux demandes des subventions. Je voudrais d'abord faire un petit retour en arrière et dire que cette Médiathèque a été construite dans les années 1970, que cette Médiathèque était bien conçue, avant-gardiste et bien située. Aujourd'hui, des problèmes de sécurité, d'accessibilité, d'isolation thermique et d'étanchéité posent des problèmes et nécessitent des travaux lourds. C'est une évolution rendue nécessaire car la Médiathèque est devenue communautaire en 2002 avec le transfert de compétence de la Ville d'Aurillac à la CABA, mais aussi par le développement et l'intégration des outils d'accès à l'information et à la culture.

La Médiathèque s'est construite comme une accumulation des « thèques » au fur et à mesure de l'arrivée des supports : disques, jeux, DVD multimédia. L'installation du PIJ dans les locaux de la Médiathèque s'est exprimée par des besoins de surfaces supplémentaires, ainsi que pour la Ludothèque. Les espaces de lecture et de présentation ouverts au public sont trop restreints. Aujourd'hui, la situation de la Médiathèque a conduit les élus communautaire à prendre en compte ces problématiques et à engager une réflexion sur un réaménagement de ce bâtiment.

Il fallait donc se doter d'un équipement moderne, adapté aux besoins du territoire, et lui donner les moyens de remplir sa mission de tête de réseau des médiathèques et des bibliothèques communales.

(Présentation d'un diaporama)

On vous projette la première diapositive relative au premier rendu de l'architecte. Je le commenterai. Ce projet implique la restructuration du bâtiment, une extension de 528 m² située sur l'arrière du bâtiment côté Jardin des Carmes, pour une partie de 392 m² en rez-de-chaussée et 136 m² supplémentaires au premier étage par rapport à la surface actuelle.

La redistribution de l'ensemble des espaces publics aura accès, dès le rez-de-chaussée, à une offre définie. Sur le rez-de-chaussée, ce que nous avons défini, c'est l'Art, l'Histoire et la Littérature, en mêlant les supports et en diffusant le multimédia sur l'ensemble de la Médiathèque. L'aménagement favorisera l'interactivité et des rencontres inter générationnelles. Les espaces de circulation seront plus aérés avec des rayonnages de 1,60 mètre, facilitant l'accès aux documents. De nouveaux espaces spécialisés seront créés : il y aura l'espace Actualité en lien avec le Point Information Jeunesse, la salle d'animation et le coin lecture. Le projet intègre, dans le cadre du réseau communautaire et de l'équipement central en développement, des animations et des partenariats avec les communes. Enfin, le projet intègre la possibilité dans les années futures de nouvelles extensions sur le premier étage, de chaque côté de l'extension prévue sur cet étage. Sur l'arrière du bâtiment, j'y reviendrai peut-être tout à l'heure et je l'expliquerai, nous avons la possibilité d'un agrandissement.

Le plan de financement qui avait été approuvé par délibération il y a quelques temps correspondait à un montant de 70 000 € HT pour les études et de 372 756 € HT pour la maîtrise d'oeuvre. Aujourd'hui, le coût de cette opération prévisionnelle pour l'ensemble des travaux que vous a détaillé tout à l'heure Roger DESTANNES s'établit à 4 009 000 € HT. Au verso de la délibération, on vous a mis le dispositif du plan de financement qui avait été demandé à l'ensemble des collectivités qui nous aideront à réaliser ce financement. Vous voyez que dans ce tableau nous avons :

- un investissement par la CABA ;
- des aides départementales pour un montant de 800 000 € ;
- des aides sur deux lignes au niveau du Conseil Régional sur le FRADT EPCI et sur le FRADT Pays pour un montant de 878 499 € d'une part et 200 000 € d'autre part pour la même collectivité, le Conseil Régional ;
- et la DRAC pour 30 % du financement, pour 1 455 000 €

A cela s'ajoutait la partie informatique qui avait été, pour une raison de montage, écartée et pas incluse dans la délibération pour 150 000 € parce que cela représentait deux lignes de financement différentes. La partie informatique n'était pas prise dans l'étude parce que nous nous étions engagés à la réaliser en interne et ce sont les services informatiques de la CABA qui feront cette prestation.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais rapporter. Maintenant, nous pourrions peut-être ouvrir la discussion et présenter le projet de visu à nos collègues élus. Je voudrais remercier l'implication de Josiane COSTES à mes côtés qui est conseillère déléguée, mais qui s'exprimera sûrement, dans le cadre de cette restructuration. Je voudrais aussi remercier l'implication des services, des directeurs des services, et des élus pour la réalisation de ce projet intéressant, motivant. Je souhaite que nous puissions en faire un outil très performant pour les années qui vont suivre. Voilà ce que je pouvais rapporter ce soir.

On peut peut-être repasser les diapositives et les argumenter.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame COSTES, vous avez la parole.

Mme COSTES.- Ce que je voulais souligner, c'était l'ouverture de la médiathèque sur l'extérieur. Elle est beaucoup plus visible ; elle se verra dès la rue des Carmes, elle attirera le lecteur et le passant. Nous souhaitons évidemment élargir le cercle des lecteurs. Elle sera aussi beaucoup plus lisible de l'intérieur puisqu'actuellement elle est cloisonnée, alors que, là, quand on rentrera, on saura exactement où se trouvent les Arts, la Littérature et les différents secteurs. D'autre part, on ne fonctionne plus en « thèques », mais en multi-supports culturels, c'est-à-dire que tous les secteurs comprendront le Livre, le CD, l'Informatique, etc. Il faut évidemment saluer l'implication de la CABA dans ce projet parce qu'en période de crise en particulier je pense que nos concitoyens ont vraiment besoin de la douceur de la Culture pour rendre la vie plus belle. Je pense que c'est un beau projet pour tous les habitants de la CABA.

M. NICOLAS.- Ce que je pourrais rajouter pour information, c'est que sur la partie extérieure architecturale – ce sera la réalité sur l'intérieur – il y a un travail qui est fait encore avec les groupes pour améliorer le fonctionnement et l'accueil. Notamment, il n'y aura pas deux banques de prêt, il n'y aura qu'une banque de prêt pour élargir le passage, pour donner plus d'accessibilité et en termes de fonctionnalité pour qu'éventuellement une personne puisse, les jours de non affluence, assurer l'ensemble du prêt et du retour. Il y aura aussi des nouveautés ; je n'ai pas parlé de la boîte de retour 24/24. On peut la voir sur la première diapositive ; dans le petit recoin, sur le sas actuel, on a intégré cette boîte de retour 24/24 ; cela veut dire qu'à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit vous pourrez restituer vos documents. Ce sera un système comme un système de restitution de cassettes ou DVD.

Nous avons voulu aussi sur l'entrée actuelle qui a été modifiée –on rentrera sur le côté de la Médiathèque– garder l'espace supplémentaire : ce sont environ 25 m² qui ont été réservés pour donner plus de convivialité à l'espace presse/libre accès, et pour intégrer le PIJ dans la partie basse à droite afin qu'il y ait une liaison directe entre l'Actualité Presse et le PIJ. Ces deux pôles fonctionneront de manière indépendante, mais il y aura une articulation.

Les moments forts aussi de cette installation, c'est la création d'une salle d'animation, parce qu'aujourd'hui la volonté politique c'est d'aller vers des animations sur l'ensemble des sections. Là, nous aurons de l'espace et un environnement pour le faire.

Le fait d'avoir fait l'ouverture sur ce côté, cela a permis à l'architecte, par rapport à ce que nous souhaitions, de donner une ouverture totale sur l'ensemble du rez-de-chaussée. Comme vous avez pu le voir sur les diapositives, il n'y a pas de cloisonnement à l'intérieur ; on aura accès et de visu à l'ensemble des informations. Je pense que cela va donner aussi une attractivité par rapport à l'accueil. On voit ici, sur le fond de la Médiathèque, côté archives, l'espace Livre avec la volonté d'intégrer tout ce qui est multimédia dans l'ensemble des sections. Il n'y aura donc plus réellement un Espace Culture Multimédia ; il y aura quand même une salle avec des

actions et des animations, mais tout sera éclaté. Ce sera éclaté du fait aussi qu'il va y avoir une évolution vers l'abonnement en ligne. Aujourd'hui, on mettra à disposition tous ces abonnements dans l'ensemble des sections. C'est ce que l'on va retrouver en bas.

Cela, c'est le rez-de-chaussée.

L'espace « Ludothèque » restera toujours côté jardin, mais avec l'extension de 360 et quelques mètres carrés. Cela va donc donner de l'aisance.

Ce que nous n'avons pas évoqué et qui est important en termes de luminosité, c'est qu'il y aura un puits de lumière au niveau de l'escalier jusqu'au dernier étage. Tout ce que vous voyez au dessus de la banque d'accueil, c'est un trou qui monte jusqu'au dernier étage où on va capter la lumière naturelle pour amener plus de luminosité sur l'ensemble des étages. Le premier étage et le deuxième étage seront réservés pour le public. Le dernier étage sera réservé à l'atelier pour les réparations et aux bureaux du personnel. Voilà ce que je pouvais dire.

Mme COSTES.- Tous les éléments de restructuration ne sont pas définitifs, mais c'est dans cet esprit-là que nous voulons qu'elle soit, c'est-à-dire accueillante et lumineuse. C'est la lumière de la Culture... (Mouvements divers)

M. DESTANNES.- Je tiens à préciser que, bien entendu, il y a un travail qui a été fait avec l'ensemble du personnel, mais l'Architecte des Bâtiments de France a été consulté sur ce dossier. De plus, ce nouvel espace sera bien sûr tout à fait accessible aux personnes à mobilité réduite ; ce qui est une obligation, mais je dirai qu'il y a eu une véritable réflexion qui a été menée par rapport à cet aménagement.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Roger.

M. NICOLAS.- Je voudrais préciser un autre aspect, mais Roger est peut-être plus performant que moi pour en parler. Ce que vous voyez sur l'extension, au niveau du parement, il n'y a pas une continuité, il a une cassure, ce sont des panneaux en composite, c'est du bois un peu similaire au matériau utilisé pour la rénovation qu'il y a eu en haut de l'avenue du 4 Septembre. La terrasse de l'agrandissement est végétalisée, et je crois qu'il y a une étude actuellement par rapport à la récupération d'eau qui est envisagée avec la Ville d'Aurillac. Le mur d'enceinte du Jardin des Carmes va être détruit. Voilà ce que je pouvais rajouter.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CHAUSI, vous avez la parole.

M. CHAUSI.- Monsieur le Président, une petite demande de précision. Je voudrais savoir si le rendu de la couleur sur ce qui est présenté aujourd'hui sera la réalité de la construction.

M. LE PRESIDENT.- Peut-être que ce sera encore plus visible...

M. CHAUSI.- Vous pourriez faire plaisir à M. FABRE ; il souhaitait que ce soit encore orange... (Rires) Mais en ce qui me concerne il me semble que c'est un peu rouge.

Mme COSTES.- Cela devrait être un peu plus bordeaux.

M. LE PRESIDENT.- Il y a encore des possibilités d'évolution. Mais vous savez, si nous avons présenté les couleurs du Prisme au début, je ne sais pas si nous aurions recueilli l'assentiment de tous. Mais peut-être pouvons-nous demander au bureau d'études de préparer

plusieurs solutions et de les soumettre à l'assemblée. Mais en matière de couleur orange nous avons déjà les bus pour faire plaisir à M. FABRE. On ne peut pas toujours rester aux couleurs orange. Monsieur CHAUSI, cela vous choque le rouge ?

M. CHAUSI.- L'ABF a validé cette couleur ; cela ne doit pas être celle qui est projetée, elle ne doit pas être dans le nuancier communal.

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est pas parce que l'ABF a validé la couleur que c'est forcément bien...

Mme COSTES.- Ce ne sera pas rouge vif, ce sera un rouge plus atténué.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il des questions sur ce gros projet en fait de nouvelle Médiathèque ? Cela nous donnera aussi l'occasion, quand ce sera terminé, de l'inaugurer puisqu'elle n'a jamais été inaugurée. Elle a été baptisée, mais quand elle a été construite elle n'a jamais été inaugurée. Pas d'autres questions là-dessus. Sur les projets de couleur, nous reviendrons à plusieurs nuanciers. Je mets les deux délibérations aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations N° 2009/067 et 2009/072 sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur BESSAT, vous pouvez présenter la délibération suivante.

DELIBERATION N° 2009/068 : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX NECESSAIRES A LA MISE EN OEUVRE D'UN DISPOSITIF DE COLLECTE DES BIOGAZ

Rapporteur : M. BESSAT

M. BESSAT.- Merci, Monsieur le Président. Il s'agit de la conclusion de notre travail et de notre volonté de lutter efficacement et définitivement contre les problèmes d'odeurs à Tronquières. Cela fait suite à ce que je vous disais tout à l'heure, chers collègues, par rapport au budget. Vous avez une délibération qui a été distribuée sur vos tables dans la mesure où la Commission d'Appel d'Offres a eu lieu ce matin même pour l'attribution de ce marché de travaux.

Nous vous proposons, comme je le disais tout à l'heure, d'améliorer notre capacité à capter ce biogaz, dans la mesure où nous faisons de cette lutte contre les nuisances olfactives la priorité n° 1 de ce service. Une consultation a été lancée en procédure adaptée. Les travaux portent sur cette étude qui a été réalisée par un cabinet indépendant de Toulouse, qui s'appelle SOGREAH Consultants, et qui est venu faire une étude du site, qui nous a donné des conseils, qui nous a fait un diagnostic. Suite à ce diagnostic, il a établi toute une série de préconisations, 22 précisément, que je vous propose aujourd'hui de mettre en place au travers de cette délibération.

Sur l'aspect technique, peut-être que tout le monde n'est pas au fait de cela, mais en deux mots, sur le dernier casier que nous avons en fonctionnement sur le site de Tronquières, c'est-à-dire le casier n° 7, il s'agit de réaliser un partage en deux de ce casier en isolant toute une partie avec de l'argile pour capter le biogaz immédiatement, pour faire en sorte que la superficie des déchets à ciel ouvert soit réduite de moitié. Au lieu d'avoir près de 6 000 m² de déchets à ciel ouvert, nous allons réduire cette superficie à plus ou moins 3 000 m². Nous allons ensuite, comme cela se fait déjà mais nous allons le renforcer, capter le biogaz dans ce casier n° 7. Au

fur et à mesure de l'exploitation de ce casier, les biogaz seront captés. Il y aura des travaux également faits sur les anciens casiers avec une augmentation du nombre de puits de biogaz pour arriver grosso modo à 10 puits de biogaz par hectare. Il y aura aussi un travail sur les lixiviats puisque nous allons essayer de faire en sorte de limiter toute possibilité que du biogaz s'échappe par les réseaux de lixiviats avec des systèmes de siphon, et d'autres travaux plus complémentaires comme le capotage des puits de lixiviats seront entrepris, mais je vous passe le détail technique. En Commission Environnement, cela a été largement détaillé, vous pouvez donc le retrouver.

Cela nous amène à vous présenter cette attribution de marché de travaux pour la mise en oeuvre du dispositif de collecte des biogaz. Trois entreprises ou groupements avaient soumissionné :

- le groupement GUINTOLI-BIOME
- le groupement EATP/MTPE avec pour sous-traitant : Anthracite
- et le groupement ROZIERE/BEC

Vous voyez des différences de propositions en termes de budget. Nous avons prévu un budget TTC de 400 000 €. Nous sommes là à 307 709,70 € hors taxes dans la proposition du groupement GUINTOLI/BIOME ; avec la TVA, cela nous amène à environ 360 000 € TTC. Sachant que ces entreprises sont des entreprises intéressantes pour nous dans la mesure où elles sont connues sur le site, où elles sont reconnues par les agents puisqu'elles ont fait des travaux tout à fait intéressants d'ores et déjà sur notre site. Vous voyez qu'il y avait des écarts de prix relativement importants entre la proposition GUINTOLI/BIOME que nous vous proposons de retenir et la proposition du dernier groupement. Ce sont des propositions qui vont du simple au double en termes de tarif.

Je vous demande :

- de bien vouloir approuver le choix de cette Commission d'Appel d'Offres d'aujourd'hui même et d'attribuer le marché de travaux nécessaires à la mise en oeuvre d'un dispositif de collecte de biogaz au groupement GUINTOLI/BIOME pour un montant HT de 307 709,70 € ;
- d'autoriser M. le Président à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur BESSAT. Y a-t-il des questions sur ce dossier ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération N° 2009/068 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. DESTANNES.- Juste un mot pour préciser qu'à partir du moment où le Conseil Communautaire a adopté cette délibération nous allons essayer de notifier très rapidement le marché pour que les travaux démarrent le plus tôt possible, si les conditions atmosphériques le permettent. Normalement, avant l'été, le gros des travaux devrait être fait.

M. BESSAT.- Certains travaux ont déjà débuté, pas ceux qui étaient visés par ce marché, mais d'autres qui pouvaient être faits, dès le mois de février. Pour ce qui concerne les travaux qui sont visés dans cette délibération, il y aura un début mi-avril pour une fin probable mi-juin. Nous devrions ainsi avoir un site qui redeviendra agréable notamment pour les riverains.

M. LE PRESIDENT.- Il faut au moins qu'il soit sans conséquence et sans nuisance. Merci.

Monsieur CALMETTE, vous pouvez présenter la délibération suivante sur AURILLAC UNIVERSITES.

DELIBERATION N° 2009/069 : AURILLAC UNIVERSITES – MODALITES DU SOUTIEN ACCORDE PAR LA CABA POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ANTENNE UNIVERSITAIRE SUR AURILLAC

Rapporteur : M. CALMETTE

M. CALMETTE.- Il s'agit d'un renouvellement de convention qui lie l'Association Aurillac Universités avec l'Université Clermont I, l'IUT, le Conseil Général et la CABA par rapport au fonctionnement de l'antenne de l'IUT sur Aurillac. La participation de la CABA est de 121 500 €, sachant que cette convention détermine les contributions des uns et des autres par rapport aux frais générés par la délocalisation des enseignants à Aurillac qui ne sont pas pris en compte sur le budget principal de l'IUT. Comme le disait le Président tout à l'heure, il y a quand même une bonne nouvelle à signaler par rapport au nombre d'étudiants inscrits cette année ; bonne nouvelle à tempérer compte tenu des menaces qui pèsent toujours sur l'IUFM. Mais en ce qui concerne l'IUT et son antenne aurillacoise, nous sommes passés effectivement de 523 étudiants pour l'année universitaire 2007-2008 à 629 pour l'année 2008-2009. Cela fait 106 étudiants de plus ; ce qui est quand même loin d'être négligeable.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur CALMETTE. A cette somme s'ajoute ce que nous payons au CROUS pour qu'il effectue le travail de restauration des étudiants. Là aussi, ce n'est pas négligeable. M. FABRE, vous avez la parole.

M. Philippe FABRE.- La CABA ne pourrait-elle pas s'impliquer plus dans l'IUFM ?

M. LE PRESIDENT.- Je me demande s'il ne va pas falloir qu'on finance la gendarmerie... Je crois que, là, Monsieur FABRE, nous ne sommes pas dans l'épuration voulue par le Gouvernement en matière de RGPP, nous ne sommes pas dans l'épuration voulue par le Gouvernement en matière de réforme des collectivités territoriales, et si, lorsque l'Etat menace de fermer un site dans un département comme le nôtre, il faut immédiatement que ce soient les collectivités territoriales qui crachent au bassinet, là nous ne serons pas d'accord du tout. Je crois que le problème de l'IUFM découle des décisions qui ont été prises au niveau ministériel. Il manquera 7 et demi enseignants au niveau de l'ensemble des IUFM, et le Directeur de l'IUFM avait indiqué qu'il voulait supprimer celui d'Aurillac. Si la solution, c'est de payer le fonctionnement, je crois que nous ne sommes pas sortis de l'auberge parce que si je vous fais la liste de tous les services qui, depuis ces dernières années, ont quitté le territoire de la Communauté d'Agglomération et du département du Cantal, si ce sont la Communauté d'Agglomération et le Conseil Général qui devaient payer, je ne vous proposerais pas un budget tel que celui que vous avez voté tout à l'heure. L'association de gestion est cogérée par le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération, et elle est présidée par le Directeur de l'IUT. Nous faisons très naturellement des efforts puisqu'il y a bien là-dedans un certain nombre de choses qui ont bénéficié aux étudiants de l'IUFM. Les efforts que nous faisons au niveau du CROUS, ils peuvent bénéficier et ils bénéficient à certains étudiants de l'IUFM. Nous sommes dans un système où pour les antennes dites délocalisées il faut que ce soient les collectivités territoriales qui payent. Quand on est à Toulouse ou à Clermont-Ferrand, ce n'est pas la Communauté d'Agglomération de Clermont ou de Toulouse qui paye la restauration universitaire, c'est l'Etat. Donc s'engager dans une voie telle que celle-là, ce serait absolument

terrible. Je crois que nous n'y résisterions pas. S'il avait fallu proposer à M. le PDG de la SNCF de payer le maintien de la Direction de l'Antenne départementale de la SNCF après le 1er janvier 2009 pour qu'elle reste, ce n'est qu'un exemple, nous serions quand même mal barrés... Et puis, des exemples comme cela, je peux vous en citer toute une série puisqu'il y a une politique de démantèlement du service public local.

M. Philippe FABRE.- Monsieur le Président, je ne vous demande pas de payer encore plus. Mais je souhaiterais que les sommes qui étaient données par la CABA et le Conseil Général puissent bénéficier bien évidemment à l'IUT mais aussi, à ce moment-là, à l'IUFM d'Aurillac.

M. LE PRESIDENT.- Mais pour faire quoi ? parce que les sommes qui sont utilisées par l'IUT servent à payer un certain nombre de déplacements d'enseignants de Clermont-Ferrand à Aurillac pour faire fonctionner l'IUT, elles servent à faire fonctionner certains services, à payer des stages à l'Etranger à un certain nombre d'étudiants de l'IUT et à payer des photocopies ou des choses comme cela. Je vois mal ce que nous pourrions prendre là-dedans pour l'IUFM parce que si nous le prenons pour l'IUFM cela voudra dire qu'il y en aura moins pour l'IUT.

M. Philippe FABRE.- Le problème, c'est que dans le cadre de la masterisation nous allons être obligés de faire venir des enseignants chercheurs à l'IUFM d'Aurillac, et ils auraient pu peut-être, dans ces conditions-là, bénéficier des mêmes aides que les enseignants qui viennent à l'IUT.

M. LE PRESIDENT.- S'il faut aujourd'hui que la Communauté d'Agglomération paye la formation des maîtres de l'Etat, je ne sais pas si ce sera dans les prochains programmes électoraux mais je ne sais pas si cela fera un tabac, parce que vraiment je ne crois pas que ce soit la solution. La solution, c'est que l'Etat modifie ses orientations en ce qui concerne la formation des maîtres et puisse permettre ainsi le maintien de l'IUFM. En tout cas, le pire, c'est qu'on supprime purement et simplement l'IUFM d'Aurillac. Nous n'arrêtons pas d'écrire des courriers, et on nous renvoie la balle de M. DARCOS à Mme PECRESSE, et de Mme PECRESSE au Conseil d'Université... Nous finissons par nous lasser parce que les responsabilités elles ne sont quand même pas ici dans cette salle. Elles sont là où les décisions ont été prises. Pour écrire et pour communiquer à la presse des courriers, il y en a qui sont beaucoup plus prolifiques que nous. Mais la réalité c'est au niveau de la décision du Ministre de l'Enseignement Supérieur qu'elle se situe. En tout cas, je ne vous proposerai pas de financer à la place de l'Etat. Peut-être faudra-t-il que nous financions l'année prochaine les RASED aussi ou les instituteurs qui ont été supprimés ? Il faut raison garder. En tout cas, l'IUFM ne nous l'a pas demandé, le Conseil d'Université non plus et le Ministère de l'Enseignement Supérieur encore moins. Je trouve que nous faisons déjà le maximum pour développer une antenne universitaire et que nos services y travaillent activement.

Sous le bénéfice de ces explications, y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération N° 2009/069 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Ensuite, nous avons une délibération sur le règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la CABA. Madame MARTY, vous pouvez présenter cette délibération.

DELIBERATION N° 2009/070 : REGLEMENT INTERIEUR DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'AURILLAC

Rapporteur : Mme MARTY

Mme MARTY.- Merci, Monsieur le Président. Je rappelle tout d'abord que, conformément au Schéma départemental d'accueil des gens du voyage, notre Communauté est compétente pour la réalisation et la gestion de deux aires d'accueil sur son territoire :

- L'aire des Dinandiers située à Tronquières, qui est en cours de finalisation, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, lors de la présentation du Budget Primitif. Cette aire de Tronquières accueillera 100 places de caravanes réparties en 5 îlots.
- Et l'autre aire d'accueil qui est celle des Granges, située sur la commune d'Arpajon, qui accueillera 20 caravanes, et dont les travaux débiteront début juin pour une livraison, nous l'espérons, avant l'hiver.

Un règlement intérieur de ces aires a été établi. Nous avons sollicité, pour ce faire, les conseils de la société HACIENDA à qui la CABA a attribué la gestion et qui gère de très nombreuses aires sur le territoire français. Je remercie au passage le travail de M. COTTAZ et de Véronique BASTIDE, notre juriste, qui ont beaucoup oeuvré à sa rédaction. Il est donc nécessaire que notre assemblée se prononce sur ce règlement qui s'appliquera sur les deux aires dès leur ouverture respective. Ce règlement est annexé à la délibération. Je vais vous en épargner une lecture très exhaustive. Je rappelle simplement qu'il concerne les conditions d'accès et de séjour, et qu'à ce propos seules les voitures et les caravanes en état de rouler seront bien sûr admises sur l'aire d'accueil. Il concerne également les horaires d'accueil et de départ des gens du voyage, les modes de paiement des tarifs applicables qui feront l'objet d'une délibération qui va venir tout de suite après. Bien sûr, il rappelle de façon très rigoureuse et très exhaustive les droits et les devoirs de chacun pour que son fonctionnement donne satisfaction à tous.

Je précise que ce règlement a fait l'objet d'une étude approfondie en Commission Politique de la Ville le 25 février, et qu'il a également été présenté aux gens du voyage à Tronquières lors d'une réunion qui s'est tenue sur l'aire le 4 mars en présence du directeur d'HACIENDA et des représentants de la CAF, du Conseil Général et de l'Inspection académique.

Il vous est donc demandé :

- d'approuver ce règlement intérieur tel qu'il est joint à la présente délibération ;
- d'autoriser M. le Président à signer le règlement et tout acte afférent à son application ;
- d'autoriser la société HACIENDA qui aura la gestion de ces aires à mettre en oeuvre les dispositions de ce règlement et surtout à veiller à leur respect ; ce qui, bien sûr, ne sera pas le plus simple.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame MARTY. Vous avez en charge un dossier qui n'est pas facile. Monsieur MOINS, vous avez la parole.

M. MOINS.- Monsieur le Président, une petite question. Le règlement intérieur doit être effectivement extrêmement cadré. Mais je me suis posé une question sur les deux derniers points à la page 3 du règlement intérieur où il est indiqué que, pour être admis dans l'aire, il faut ne pas avoir provoqué des troubles sur les aires d'accueil et ne pas avoir détérioré des biens mis à disposition. Ma question est la suivante : comment sait-on que telle ou telle personne n'a pas provoqué de dégradations ou n'a pas causé des troubles ? C'est toute la difficulté des exactions ou des dégradations qui ont pu être provoquées et de savoir qui est à l'origine de ces dégradations. Ma question, c'est donc : a-t-on les moyens ou a-t-on pu mettre des moyens pour arriver à déterminer l'origine de ces dégradations ? Ce qui permettrait, en conséquence, de mettre en application ce règlement intérieur, avec toutes les difficultés que nous connaissons tous, mais c'est parce qu'il y a des difficultés qu'il faut essayer de trouver une solution.

M. LE PRESIDENT.- Eh bien il faudrait que la police fonctionne, parce que cela c'est un débat où nous pouvons passer beaucoup de temps, vu que les dizaines et dizaines de plaintes que nous avons pu déposer n'ont pas été prises en compte, cela n'a strictement rien donné. L'intérêt de mettre cela dans le règlement intérieur, c'est de donner les moyens à HACIENDA, lorsqu'ils auront, eux, repéré que telle ou telle personne pose un problème, de refuser de les reprendre parce que je rappelle que ce sont des aires de passage. C'est pour cette raison que cela figure de cette manière dans le règlement ; c'est pour essayer de faciliter le travail d'HACIENDA. Sur l'espace aéroportuaire, nous sommes en train de travailler sur de la vidéosurveillance, en sachant qu'il y a quand même peu d'installations qui résistent aux tirs de chevrotines. Page 7, paragraphe 3-11, il est indiqué : « Le port, l'usage des armes à feu et plus généralement de tout objet ou produit susceptible de porter atteinte à la santé ou à la sécurité des tiers sont strictement interdits dans l'enceinte et aux abords des aires d'accueil ». Je me souviens avoir remis à un précédent Procureur de la République la photo de quelqu'un des gens du voyage avec sa camionnette, le numéro d'immatriculation, montrant bien sa tête et son fusil, se trouvant sur les installations de la Communauté d'Agglomération. Le Procureur de l'époque n'a rien fait à ce niveau-là. Et nous avons d'autres exemples comme cela. C'est une question de volonté politique parce qu'il y a des familles des gens du voyage qui ne posent aucun problème et qui, depuis des années, sont tout à fait respectueuses des lois de la République, et il y en a d'autres qui ne le sont pas et qui, considérant qu'ils vivent dans l'impunité, ne se gênent pas pour continuer ce cirque. Donc, là, le vrai problème, ce sera de voir si, avec la gestion d'HACIENDA, nous allons pouvoir solutionner cela. A l'heure actuelle, nous travaillons sur la sédentarisation. Je puis vous dire que, depuis le début de l'année, un certain nombre de familles ont pu être relogées de manière sédentaire, que nous travaillons en ce moment avec les bailleurs sociaux sur des terrains familiaux, et d'ailleurs à ce niveau-là si parmi les 24 maires ici présents un certain nombre de volontaires lèvent le doigt pour créer des terrains familiaux dans leur commune ils feront l'objet des remerciements non seulement de l'exécutif de la Communauté d'Agglomération et de Mme MARTY, certainement d'un oeil bienveillant de M. le Préfet. Je m'engage là, mais je ne doute pas que quelques chocolats ou quelques douceurs sont parfois utiles. Donc à votre bon coeur dans toutes les communes...

C'est un dossier difficile. Le plus difficile, ce sera la mise en service des nouvelles aires d'accueil parce que ce sont des aires de passage. Il est donc hors de question de tolérer que des mobil-homes et des gens qui y passent 12 mois par an continuent à le faire. Cela risque donc de coincer un peu, mais nous nous y préparons. Je dois dire que, cette fois-ci, nous avons affaire à un Préfet qui est particulièrement actif, et la concertation sur ce dossier avec lui avance de manière très positive, et je crois que c'est une excellente chose. Et puis, nous ne sommes pas en zone de gendarmerie, nous sommes en zone de police, et donc il est plus facile

de pourchasser les véhicules de la Communauté d'Agglomération que de rétablir l'ordre sur certaines parcelles de Tronquières. En tout cas, nous faisons le maximum pour respecter la loi en ce qui nous concerne, et la Ville d'Aurillac aussi puisqu'elle est aux premières loges, et celle d'Arpajon également puisqu'elle est aux secondes loges. Cela, c'est un message à tous ceux qui veulent bien tout ce qu'il y a de bon dans la Communauté d'Agglomération et qui ne sont pas pressés de récupérer ce qui est le plus difficile.

Mme MARTY.- Il n'y a pas de votes contre sur ce règlement intérieur.

Il n'y a pas d'abstentions. Je vous remercie.

La délibération N° 2009/070 est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- C'est bien, vous avez mis la délibération aux voix. Dès que nous mettons une femme dans l'exécutif, elle est très active.

Mme MARTY.- Pardon, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- C'est parfait. Je vais pouvoir prendre du repos.

DELIBERATION N° 2009/071 : TARIFS APPLICABLES SUR LES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'AURILLAC

Rapporteur : Mme MARTY

Mme MARTY.- La délibération que je vais vous présenter maintenant est directement liée à celle qui vient d'être adoptée. Conformément aux dispositions du règlement que vous venez d'adopter, il s'agit, là, de se prononcer sur les tarifs qui seront applicables aux usagers des aires d'accueil. Ces tarifs figurent en annexe. Il s'agit :

- de la redevance d'occupation qui sera de 2 € par jour ;
- de la caution que chaque famille devra remettre à l'arrivée, dont le montant a été fixé à 100 €, et qui sera bien évidemment rendue s'il n'y a pas de dégradation constatée ;
- et d'un tarif de pré-paiement des fluides puisque les familles devront s'acquitter d'une semaine d'avance des fluides (c'est-à-dire eau et électricité), et si elles n'avaient – ce qui est peu probable – pas utilisé l'ensemble de ces fluides, bien évidemment les fluides non utilisés leur seraient remboursés.

Figurent également un certain nombre de tarifs des dégradations qui ont été estimés par nos services.

Dans le cadre de ces attributions, notre assemblée doit se prononcer sur ces tarifs. Il vous est donc proposé d'approuver les tarifs qui ont été joints à la présente délibération et fixant pour l'année 2009 les montants de la redevance d'occupation, de la caution, des fluides et des dégradations applicables sur les nouvelles aires.

M. LE PRESIDENT.- C'est au moins de la prospective, cela. Sur cette délibération, y a-t-il des interventions ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération N° 2009/071 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. Je compte sur la solidarité de tous pour faciliter cette opération.

M. DALL'AGNOL, vous pouvez présenter la délibération suivante qui concerne une convention de moyens et d'objectifs entre la FAL du Cantal, le Comité Départemental USEP et la CABA. Cela doit être pour Lascelles.

DELIBERATION N° 2009/073 : CONVENTION DE MOYENS ET D'OBJECTIFS ENTRE LA FAL DU CANTAL, LE COMITE DEPARTEMENTAL USEP ET LA CABA

Rapporteur : M. DALL'AGNOL

M. DALL'AGNOL.- Merci, Monsieur le Président. Depuis plus de trois ans, la FAL du Cantal développe sur le Centre de Loisirs Communautaire de Lascelles une base dédiée à l'accueil de juniors intitulée « Centre multipratique de Lascelles ». Ainsi, plus d'une quinzaine d'activités de nature, sportives et culturelles sont mises gratuitement à la disposition de nos écoles et de nos centres de loisirs, à l'exception bien sûr du coût de l'encadrement si nous faisons appel à des brevets d'Etat. Aujourd'hui, ce sont plus de 3 000 enfants qui profitent de ces installations chaque année. Le centre multipratique est ouvert au minimum 6 mois par an en dehors de la période d'utilisation par l'UCPA. En contrepartie de l'accomplissement de cet objectif, une subvention annuelle de 15 000 € est allouée à la FAL, et ce pour une durée de trois ans, du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2011, au titre des crédits Politique de la Ville.

Mais pour compléter les activités du centre, la CABA a décidé d'investir dans la réalisation d'un dortoir qui est un peu particulier – nous le verrons plus tard – et d'équipements dédiés à l'accueil de classes Découverte toutes saisons. Le concept développé, pour être attractif, proposera des séjours à caractère sportif, environnemental, culturel et scientifique. Ce volet scientifique sera décliné au travers des Chalets de la découverte, sorte de jeu géant où chaque groupe d'enfants aura à résoudre une énigme adaptée à leur niveau dans chaque chalet. Le public visé, ce sont les scolaires hors département. Pour ces classes Découverte, la FAL versera à la CABA les loyers relatifs aux périodes d'utilisation. La FAL s'engage à 4 choses :

- développer les ateliers scientifiques dans le cadre des Chalets de la découverte ;
- assurer la gestion du fonctionnement des classes Découverte ;
- commercialiser le produit ;
- réaliser un minimum de 80 équivalents pension la première année, 320 équivalents pension la deuxième année et 560 équivalents pension la troisième année.

En contrepartie de l'accomplissement de ces objectifs, des subventions de 9 000 € la première année, 6 000 € la deuxième et 3 000 € la troisième ont accordées à la FAL au titre des crédits Tourisme.

Il vous est proposé aujourd'hui d'approuver ce projet de convention.

M. LE PRESIDENT.- C'est le Fort Boyard version Lascelles... Merci, Monsieur DALL'AGNOL. Y a-t-il des questions là-dessus ?

M. LAVEISSIERE.- Monsieur le Président, je ne prendrai pas part au vote puisque je suis concerné par cette affaire, mais cela ne me gêne pas du tout d'être dans cette assemblée parce que je tiens vraiment à ce que le Cantal se développe et je crois qu'en travaillant tous ensemble, Association et Communauté, nous arriverons à faire des choses intéressantes. Je ne prends pas part au vote.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur LAVEISSIERE. Vous êtes effectivement Président de la FAL du Cantal et vous ne pouvez effectivement pas prendre part au vote. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non

Y a-t-il des abstentions ? Non.

M. LAVEISSIERE ne prend pas part au vote.

La délibération N° 2009/073 est adoptée à l'unanimité des votants. Je vous remercie.

Monsieur VEROUIL, vous pouvez présenter la délibération suivante sur le Pass-Foncier.

DELIBERATION N° 2009/074 : SOUTIEN AU DISPOSITIF PASS-FONCIER
Rapporteur : M. VEROUIL

M. VEROUIL.- Merci, Monsieur le Président, de me céder la parole. Nous avons vu tout à l'heure, lors du montage du budget, que la CABA ne pouvait pas rester étrangère au dispositif du Pass-Foncier. Je vais rappeler dans le projet de délibération les conditions d'obtention de l'aide du Pass-Foncier pour le logement et aussi les procédures que doivent observer les mairies puisque les mairies ont exprimé le vœu de participer avec la CABA à cette aide.

Afin d'aider de jeunes ménages primo-accédants dans leur démarche et parallèlement de soutenir l'activité du secteur du bâtiment, les pouvoirs publics ont décidé la mise en place du dispositif Pass-Foncier visant à favoriser l'accession à la propriété sous conditions de ressources. A titre d'exemple, en 2009, les seuils d'éligibilité sont de 3 383 € pour un couple avec un enfant et de 3 749 € pour un couple avec deux enfants.

Le Pass-Foncier consiste à différer, dans la limite de 18 à 25 ans, l'acquisition du foncier pendant toute la durée de remboursement des prêts souscrits pour la construction. Le coût du foncier est alors porté par l'intervention du 1 % logement. Le prêt à taux zéro, dans ce cas, est majoré de 10 000 € à 12 500 € couvrant jusqu'à 30 % du prix de la construction qui bénéficie également du taux de TVA réduit (à 5,5 %). Cette accession est enfin sécurisée (garantie de rachat et de relogement) en cas d'accident de la vie.

Pour que les primo-accédants puissent bénéficier de ces dispositifs, une implication financière des collectivités a été voulue par le Gouvernement. L'apport des collectivités doit ainsi être de 3 000 € à 4 000 € selon la taille du ménage, mais dans le cadre du Plan de relance, ce soutien est temporairement ramené à 2 000 €. L'aide est versée directement à l'acquéreur sous forme d'une subvention nominative affectée au financement du terrain.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil d'adhérer au dispositif Pass-Foncier et de fixer les conditions de sa mise en oeuvre sur le territoire communautaire. Ainsi, pour un projet donné, la CABA interviendra à part égale avec la commune bénéficiaire de la construction et sur proposition préalable et expresse de cette dernière. Un tel soutien sera apporté dans la limite d'une enveloppe globale de 150 000 €. Une évaluation de cette intervention sera faite à ce terme ; les crédits budgétaires seront inscrits au Budget Primitif 2009 de la CABA.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la participation de la CABA au dispositif Pass-Foncier ;
- de décider que l'intervention financière de la CABA s'effectuera à part égale avec la commune bénéficiaire de la construction et sur proposition préalable et expresse de cette dernière ;
- d'indiquer que ce soutien sera apporté aux premiers dossiers déposés dans la limite d'une enveloppe globale de 150 000 € ;
- d'autoriser M. le Président à signer les arrêtés attributifs de subvention dans les conditions et limites rappelées ci-dessus après avoir reçu confirmation des services instructeurs de l'Etat de l'éligibilité du dossier au Pass-Foncier.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur VEROUIL. Ce n'est pas très simple, mais l'essentiel c'est que cela fonctionne. Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération N° 2009/074 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Je passe la parole à M. MAUREL sur le tableau des effectifs.

DELIBERATION N° 2009/075 : PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. MAUREL

M. MAUREL.- Dans la délibération présentée qui reprend le tableau des effectifs, il n'y a pas de propositions de créations de postes. Est prévue par contre la suppression du poste de l'emploi contractuel d'animatrice de l'aire d'accueil des gens du voyage des Dinandiers, dont la gestion va être confiée, comme l'a évoqué Florence MARTY précédemment, à la société HACIENDA qui a été retenue dans le cadre d'une procédure de marché public. Cette suppression de poste interviendra au plus tard le 31 août 2009. Je précise qu'elle a été approuvée à l'unanimité par le Comité Technique Paritaire, y compris les représentants du personnel, dans sa séance du 5 mars 2009.

Concernant les postes affectés, au niveau de la filière administrative, nous avons un poste en moins d'attaché, c'est l'adjointe du Service des Finances qui est partie en retraite, et qui d'ailleurs va être remplacée prochainement, le jury de recrutement devant avoir lieu cette semaine.

Au niveau de la filière technique, nous avons un poste affecté de plus de technicien supérieur. C'est un adjoint technique de 2ème classe qui a été reçu à ce concours et qui a donc été intégré dans les services dans sa nouvelle qualité de technicien supérieur. Nous avons deux avancements de grade d'adjoints techniques de 2ème classe qui sont passés en 1ère classe. Et puis, nous avons malheureusement le décès d'un agent du Service de l'Environnement. Donc au total, nous avons au final moins 1 poste affecté sur la filière technique.

Sur les emplois contractuels permanents, le poste qui avait été créé lors du précédent Conseil Communautaire de Chargé de Mission Plan Climat Territorial a été affecté très récemment.

Ce qui fait qu'au global, sur les postes affectés, nous avons 276,5 agents en poste à ce jour, soit moins 1 poste par rapport au précédent tableau qui avait été communiqué lors du précédent Conseil Communautaire.

Voilà, Monsieur le Président, le point des effectifs.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur MAUREL.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération N° 2009/075 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL DEPUIS LE 2 FEVRIER 2009

(Pas de questions – Le Conseil Communautaire prend acte des décisions)

Il n'y a pas de vœu, mais la péréquation pour l'Auvergne est accompagnée de tous nos vœux.

La séance est levée.

(La séance est levée)